



LISTE ROUGE RÉGIONALE DES OISEAUX NICHEURS D'ÎLE-DE-FRANCE

Auteurs et comité de rédaction

Coordination : Julien Birard (Natureparif).

Comité d'évaluation :

Experts : Gérard Beaudoin (LPO), Nicolas Flamant (ANVL, Ecosphère), Jean-Christophe Kovacs (Ecosphère), David Laloï (UPMC, CSRPN, Corif, LPO), Pierre Le Maréchal (Corif), Guilhem Lesaffre (Corif), Jean-Philippe Sibley (ANVL, CSRPN, SPN/MNHN) et Laurent Spanneut (ANVL, Ecosphère).
Évaluateurs : Aurore Cavois (UICN France), Florian Kirchner (UICN France).

Rédaction du document : Julien Birard (Natureparif), Maxime Zucca (Natureparif).

Relecture : Jean-Philippe Sibley (MNHN).

Remerciements :

Merci beaucoup aux photographes ayant aimablement fourni leurs images : Ophélie Alloitteau, Denis Attinault, Frédéric Jiguet, Terje Kolaas, Georges Oliosio, Vincent Palomares, Jean-Philippe Sibley, Sébastien Sibley, Mathieu Vaslin, Maxime Zucca.

Et un grand merci à tous les ornithologues amateurs ayant contribué à développer les connaissances sur l'avifaune de la Région. Le remarquable réseau francilien d'observateurs a ainsi permis la compilation d'un maximum de données et d'informations qui ont grandement facilité le travail d'évaluation des menaces pesant sur les espèces nicheuses d'Île-de-France.

Réalisé avec l'appui technique du Comité français de l'UICN et du Muséum national d'Histoire naturelle.

Référence bibliographique à utiliser : BIRARD J., ZUCCA M., LOIS G. et Natureparif, 2012. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. Paris. 72 p.



Photo de couverture : Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) – Michel Geven.

Coordination éditoriale : Ophélie Alloitteau (Natureparif).

Secrétariat de rédaction : olivier_raynal18@yahoo.fr | 06 17 96 50 01.

Création graphique : David Lopez (www.davidlopez.fr).

Impression : Groupe Lecaux Imprimerie. Papier issu de sources responsables.

Parution : Février 2012.



LISTE ROUGE RÉGIONALE
DES OISEAUX NICHEURS
D'ÎLE-DE-FRANCE



SOMMAIRE

Préface	4
Une Liste rouge régionale pour l'Île-de-France	7
Un travail collectif pour une expertise collégiale	7
Pourquoi une Liste rouge pour l'Île-de-France ?	7
Pourquoi seulement les oiseaux nicheurs ?	7
Les principes d'évaluation de l'UICN	9
Une évaluation standardisée	9
Une analyse multicritères rigoureuse	10
La nécessité d'un ajustement régional	15
Le cas particulier des espèces de la catégorie « Non applicable »	17
Près d'une espèce d'oiseau sur trois disparue ou menacée de disparition en Île-de-France	19
Les menaces sur les oiseaux en quelques chiffres	19
Un état de conservation plutôt défavorable	20
Bonne adéquation entre Liste rouge régionale et statuts réglementaires	23
État des menaces par milieu	25
Les principaux habitats en Île-de-France	25
Les milieux agricoles : un constat inquiétant	26
Milieux forestiers : une situation contrastée	31
Milieux bâtis : des spécialistes mieux lotis ?	37
Milieux aquatiques : des zones humides peu favorables aux oiseaux nicheurs	40
Des groupes d'espèces particulièrement menacées	45
La moitié des rapaces nicheurs d'Île-de-France menacés ou disparus	45
Les migrateurs au long cours plus menacés que les migrateurs courte distance	47
Quelques exemples d'espèces	49
Liste des oiseaux nicheurs d'Île-de-France par catégorie de menace	61
Quelques sources utilisées	67
Liste des espèces utilisées pour les analyses	68
Remerciements	71

Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*), une espèce « En danger critique d'extinction » en Île-de-France.

PRÉFACE

Depuis plus de quarante ans, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) publie la Liste rouge mondiale des espèces menacées. Élaborée selon une méthodologie rigoureuse, en confrontant les points de vue de très nombreux experts, elle couvre la partie la mieux connue des 1,9 million d'espèces animales et végétales identifiées à la surface du globe. Au total, 59 500 espèces ont ainsi été évaluées en 2011.

Pour connaître le niveau des menaces qui pèsent sur les animaux, les plantes et les champignons de notre territoire, le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) ont entrepris d'établir une Liste rouge des espèces menacées en France, en appliquant la méthodologie internationale de référence définie par l'UICN. Cet état des lieux a été mené en collaboration avec de nombreuses organisations partenaires, en mobilisant l'expertise de tout un réseau de naturalistes et de scientifiques.

Notre ambition est de ne pas nous limiter aux espèces les plus visibles, mais d'évaluer progressivement l'ensemble des espèces de métropole et d'outre-mer, sur terre comme en mer, pour disposer d'un bilan objectif permettant de mesurer la complexité des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France.

La méthodologie de l'UICN, qui présente le grand avantage de permettre de situer les résultats par rapport à ceux observés partout dans le monde, n'est pas applicable aux échelles géographiques trop petites. Elle est toutefois encore parfaitement utilisable au niveau des régions françaises. Le Comité français de l'UICN encourage donc tous les acteurs qui le souhaitent à engager l'élaboration de Listes rouges régionales des espèces menacées, afin que chaque région de France puisse construire son propre état des lieux de la faune et de la flore de son territoire.

En identifiant les besoins prioritaires de conservation, l'objectif essentiel des Listes rouges est de fournir des bases cohérentes pour orienter les politiques publiques de conservation de la faune, de la flore et de leurs milieux de vie. Mais elles sont aussi des outils d'information et de sensibilisation destinés à alerter un large public sur l'urgence et l'étendue des problèmes de conservation, et à inciter tous les acteurs à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces.

L'Île-de-France s'est engagée avec une grande efficacité dans cette voie et a lancé, avec l'appui de Natureparif, toute une série de Listes rouges pour le territoire francilien. Ce document en est la deuxième publication. On y découvre tout à la fois la richesse et la diversité de l'avifaune francilienne et les espèces menacées. Souhaitons que, prenant connaissance de cette expertise de grande qualité, les responsables politiques et administratifs, les acteurs de la conservation et le grand public aient à cœur de préserver ce patrimoine qui est le leur.



François Letourneux,
président de la commission des aires protégées
de l'UICN France

Un outil pour identifier les enjeux et les priorités d'action

Le document que vous tenez entre les mains est primordial pour la préservation des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. En dressant la Liste rouge des espèces menacées de l'avifaune de notre région, Natureparif nous montre quels sont les enjeux et les priorités pour notre action. Quelles espèces, quels milieux nécessitent une intervention urgente et une attention particulière ? Voilà une question simple en apparence, mais qui nécessite une approche scientifique et naturaliste de grande qualité. C'est bien la raison pour laquelle le Conseil régional finance de nombreux programmes d'inventaires et de connaissance de l'avifaune francilienne, notamment mis en œuvre par des acteurs comme le Centre ornithologique Île-de-France (Corif) ou la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

Un grand merci, donc, à Natureparif. Grâce à son analyse, nous pouvons être individuellement et collectivement plus efficaces, nous sommes outillés pour traiter les véritables urgences. Mais cette Liste rouge francilienne est avant tout un travail d'équipe. Il suffit de lire la liste des personnes remerciées dans ce document pour s'en convaincre. Remercions donc les ornithologues bénévoles pour leurs observations, et les spécialistes du groupe d'experts qui se sont penchés sur chacune des espèces répertoriées.



Hélène Gassin,
vice-présidente de la Région Île-de-France,
chargée de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Énergie

Un socle commun de connaissance des oiseaux pour les acteurs franciliens

La biodiversité est le fruit de milliards d'années d'évolution, sa qualité participe de l'adaptation au changement climatique. Stopper son déclin, restaurer et maintenir ses capacités d'évolution figurent parmi les grands objectifs du Grenelle de l'environnement. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de continuer à améliorer la connaissance de cette richesse biologique et de sa valeur.

L'élaboration d'une Liste rouge des espèces menacées d'oiseaux nicheurs en Île-de-France s'inscrit dans cette nécessité. En effet, ce socle de connaissances ornithologiques pour le territoire francilien nous éclaire sur le degré de menace pesant sur les espèces de la région, analysé au regard des critères de l'Union internationale de la conservation de la nature. Élaborée en partenariat avec un groupe d'experts régionaux, approuvée par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), cette Liste rouge constitue une base reconnue et partagée par les acteurs franciliens de la conservation de la nature.



Le travail remarquable de tous les experts, bénévoles ou professionnels, qui ont contribué à l'élaboration de cette Liste, et en particulier ceux du Corif, de la LPO, du MNHN et du CSRPN, doit être salué.

Laure Tourjansky,
directrice régionale et interdépartementale adjointe
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Mesurer l'état de santé de la biodiversité en Île-de-France

Natureparif, l'agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France, est heureuse de vous proposer cette brochure. Il nous appartient en effet, selon nos missions, de participer à la diffusion des connaissances acquises par les naturalistes franciliens sur le patrimoine de notre région. Il nous revient aussi de faire en sorte que cette connaissance soit partagée par le plus grand nombre et que la protection de la nature en Île-de-France devienne un défi commun.

Pour déterminer le statut et la probabilité d'extinction de telle ou telle espèce, les Listes rouges de l'UICN restent l'outil le plus efficace et le plus pertinent. Mais, depuis près d'une dizaine d'années, notamment grâce à l'indicateur Liste rouge élaboré dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, celles-ci prennent une nouvelle dimension. À l'échelle de la région elle-même, les analyses transversales montrent tout l'intérêt de cet outil pour mesurer l'état de santé de la biodiversité.



L'élaboration de cette Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France a mobilisé un grand nombre de naturalistes bénévoles et d'ornithologues confirmés. Je souhaite ici leur rendre hommage. Dans notre domaine, nous ne ferions rien sans eux...

Liliane Pays,
conseillère régionale d'Île-de-France,
présidente de Natureparif

UNE LISTE ROUGE RÉGIONALE POUR L'ÎLE-DE-FRANCE

Un travail collectif pour une expertise collégiale

La Liste rouge régionale mesure le degré de menace pesant sur les 178 espèces d'oiseaux nicheurs en Île-de-France. Ce travail de synthèse a été piloté par Natureparif et réalisé par un groupe de spécialistes composé de Gérard Beaudoin, Nicolas Flamant, Jean-Christophe Kovacs, David Laloï, Pierre Le Maréchal, Guilhem Lesaffre, Jean-Philippe Siblet et Laurent Spanneut. Ces ornithologues, issus de différentes structures franciliennes, ont apporté leur expertise pour la vérification des données et ont procédé à la validation collégiale des résultats. La réalisation de cette Liste rouge a également bénéficié de l'appui technique du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et du Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Pour dresser ce bilan, le travail préparatoire s'est appuyé sur les nombreux travaux existants portant sur l'avifaune reproductrice régionale et des alentours, dont certains¹ sont considérés comme incontournables quand il s'agit de déterminer le statut francilien d'une espèce d'oiseau.

Cependant, l'élaboration en 2012 d'une Liste rouge régionale appliquant la méthodologie officielle établie par l'UICN, constitue une référence nouvelle et incontestée en ce qui concerne l'évaluation des menaces pesant sur les oiseaux nicheurs en région Île-de-France.

Pourquoi une Liste rouge pour l'Île-de-France ?

Les Listes rouges nationales élaborées conjointement par le MNHN et l'UICN sont des outils permettant d'évaluer le risque de disparition des espèces en France métropolitaine et ultramarine. Elles ont vocation à présenter un état des lieux officiel à partir duquel les décideurs pourront identifier les besoins prioritaires de conservation et, dans le cas présent, elles fournissent un « état initial » qui permettra de suivre l'évolution de l'avifaune nicheuse de la région, lors de sa prochaine révision. Cette démarche dynamique permettra, à terme, d'estimer les progrès accomplis et les efforts à poursuivre. Le bilan qui en découle aujourd'hui constitue également un outil de sensibilisation, destiné à alerter un large public sur la nécessité d'agir pour enrayer les menaces qui pèsent sur la biodiversité en général.

Les Listes rouges font donc office d'indicateurs de référence pour apprécier l'état de santé de la biodiversité à différentes échelles géographiques ; elles fournissent un outil adapté à tout type d'acteurs pour justifier et susciter l'instauration de mesures nécessaires à la conservation et au maintien d'une diversité biologique riche.

Pourquoi seulement les oiseaux nicheurs ?

Pour cette Liste rouge, le choix a été fait de se limiter aux oiseaux nicheurs. Les populations reproductrices sont souvent bien mieux dénombrables que les oiseaux de passage en migration ou les hivernants. Pour ces deux derniers groupes, les données sont souvent sporadiques et pour bon nombre d'espèces, il est bien plus aléatoire de définir des notions de populations franciliennes.

1. Par exemple :

- LESAFFRE G.
et LE MARÉCHAL P., 2000.
Les Oiseaux d'Île-de-France.
L'avifaune de Paris et de sa région.
Delachaux et Niestlé. Paris. 343. p ;
- KOVACS J.-C. et SIBLET J.-P., 1998.
Les Oiseaux nicheurs d'intérêt
patrimonial en Île-de-France ;
- ou encore le programme Stoc
(Suivi temporel des oiseaux
communs), initié par le Muséum
national d'Histoire naturelle,
qui fournit depuis 2001 pour
l'Île-de-France des variations
d'abondance des populations
nicheuses d'oiseaux communs.

Par conséquent, la Liste rouge se limite aux oiseaux nicheurs, mieux connus, car suivis de longue date dans la région, notamment par des enquêtes ciblées menées en période de reproduction ou par le programme de Suivi temporel des oiseaux communs (Stoc).



Victime de l'agriculture intensive, l'Œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) a connu un déclin marqué au cours du xx^e siècle. Les milieux de substitution offerts par les anciennes gravières ont servi de refuge à une partie de la population francilienne, ce qui, conjointement à d'importants efforts de conservation, a permis à l'espèce d'afficher de nouveau une dynamique positive. © Denis Attinault.

LES PRINCIPES D'ÉVALUATION DE L'UICN

La Liste rouge, selon la méthodologie de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), mesure un risque (une probabilité) d'« extinction » des taxons au niveau mondial ou un risque de « disparition » au niveau régional.

Une évaluation standardisée

Pour statuer sur la situation de chaque espèce d'oiseau se reproduisant en Île-de-France, la première étape de l'élaboration de cette Liste rouge consiste à recueillir un maximum de données, sur une période suffisamment longue, afin de tenter d'évaluer des tendances, et à différentes échelles spatiales imbriquées, afin d'affiner au mieux nos connaissances sur l'état général des différentes populations et sur les interactions qui existent entre elles. Cette documentation rassemble donc des informations sur : l'aire de répartition, les habitats, la taille des populations, les dynamiques, les menaces et les mesures de conservation spécifiques, etc.

Une fois ces informations recueillies, une pré-évaluation est élaborée en suivant les critères retenus par la méthodologie de l'UICN. Cette première évaluation se fonde sur deux documents majeurs : *Catégories et critères de l'UICN pour la Liste rouge : version 3.1 (2001)* et *Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères de l'UICN pour la Liste rouge : version 3.0 (juin 2003)*. Ces deux documents de travail font autorité au niveau mondial pour analyser l'état de santé des espèces et pour

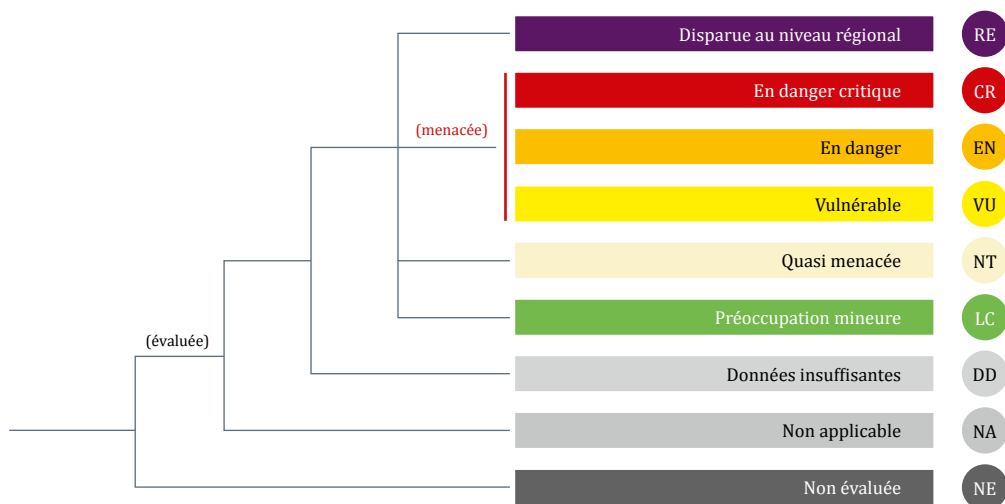


Figure 1.

Les différentes catégories de menace selon les critères de l'UICN.

Les acronymes standards correspondent à la dénomination des catégories en anglais :

RE = Regionally Extinct, CR = Critically Endangered, EN = Endangered, VU = Vulnerable, NT = Near Threatened, LC = Least Concerned, DD = Data Deficient, NA = Not Applicable, NE = Not Evaluated.

produire des indicateurs constituant une source d'information officielle pour la conservation de ces espèces, notamment auprès des gestionnaires de ressources naturelles, des représentants gouvernementaux et des responsables de la conservation.

Pour cette Liste rouge des oiseaux nicheurs d'Île-de-France, les espèces analysées en fonction des critères de l'UICN ont donc été classées dans l'une des catégories de menace de la Figure 1 (voir page 9).

Une fois cette première évaluation établie, le travail a fait l'objet d'une relecture collective par un groupe de huit experts ornithologues issus de différentes structures naturalistes d'Île-de-France. Afin que les connaissances couvrent l'ensemble du territoire régional, les secteurs de prédilection de chacun ont été pris en compte pour constituer ce groupe. Leur expertise a ainsi permis d'ajuster les catégories et les critères retenus pour chaque espèce, et a permis d'établir la Liste définitive.

Enfin, pour garantir une bonne application des critères et l'homogénéité de traitement des Listes rouges au niveau national et régional, une réunion de calage a eu lieu avec le Comité français de l'UICN, achevant ainsi le processus d'élaboration de cette Liste rouge.

Une analyse multicritères rigoureuse

L'ensemble de l'avifaune reproductrice d'Île-de-France a été traité dans cette Liste rouge pour finalement recevoir une catégorie de menace répondant aux conditions suivantes :

2. Le choix d'arrêter la période récente à 1950 a été fait par les évaluateurs et ne relève pas d'une décision fixée par la méthodologie UICN.

RE : Espèce disparue d'Île-de-France dans la période récente² (espèce encore nicheuse de manière non occasionnelle en Île-de-France après 1950).

Espèces menacées de disparition de la région :

CR : En danger critique d'extinction (risque très élevé).

EN : En danger (risque élevé).

VU : Vulnérable (risque relativement élevé).

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises).

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition en Île-de-France demeure faible).

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes).

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation, car (a) introduite dans la période récente² ou (b) nicheuse occasionnelle ou marginale).

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge).

Pour réaliser cette analyse, chaque espèce a été étudiée selon plusieurs critères, définis par l'UICN, se référant essentiellement à la taille et à la dynamique de sa population et à son aire de répartition. Lorsqu'une espèce est considérée comme menacée (CR, EN ou VU), c'est qu'elle répond à un ou plusieurs critères se rapportant aux cinq grands cas de figure suivants :

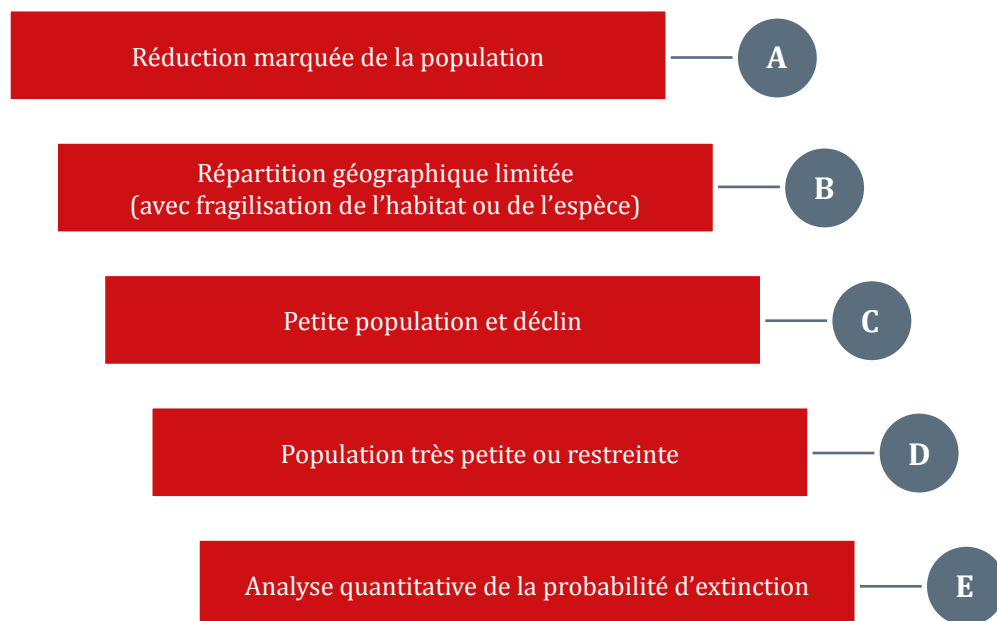


Figure 2.
Les cinq critères de la Liste rouge (d'après l'UICN).

Lors de l'établissement de cette Liste rouge régionale, le critère E n'a quasiment pas été utilisé, car il requiert des éléments de modélisation de la dynamique des populations qui, actuellement, n'ont pas été calculés. Une exception tout de même : le cas du Busard cendré (*Circus pygargus*) qui est « En danger critique d'extinction » en Île-de-France et qui répond quasiment à tous les critères (à l'exception du critère A qui fixe un seuil de déclin supérieur à 80 % sur une période de dix ans pour conclure au classement de l'espèce en CR). On peut donc estimer, au vu des informations recueillies sur sa situation francilienne, que la probabilité d'extinction du Busard cendré en tant que nicheur dans la région est supérieure à 50 % dans les dix années à venir, et donc lui attribuer également le critère E.

Les quatre autres critères ont été beaucoup plus aisés à étudier, car bien mieux documentés. Concernant le critère A, les données issues du programme Stoc (voir encadré page 13) porté par le Muséum national d'Histoire naturelle, apportent des informations précieuses et complémentaires à la simple impression de terrain qui permet difficilement de quantifier un déclin ressenti pour des espèces répandues. Malheureusement, les tendances résultant de ce suivi ne permettent pas d'obtenir des informations fiables pour toutes les espèces, et quelquefois, même chez les espèces suffisamment

taxinomique*: relatif à la classification scientifique qui regroupe les organismes vivants en entités appelées taxons.

communes et détectables, les dynamiques qui semblent se dessiner ne sont pas significatives. Néanmoins, ces indications, rarement disponibles pour d'autres groupes taxonomiques* ont fourni une aide capitale pour l'évaluation de l'état de santé de certaines espèces. À titre d'exemple, la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), classée « Quasi menacée » au niveau national, a été déclassée en « Préoccupation mineure » en Île-de-France, en se fondant principalement sur la dynamique de population évaluée par le Stoc. En France, la tendance est au déclin, mais en Île-de-France, la situation est plus réjouissante puisque les données Stoc indiquent une augmentation de 77 % pour la période allant de 2001 à 2009 !

À l'inverse, bien qu'encore communes, des espèces comme le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*), la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) ou la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) accusent des pourcentages élevés de réduction qui les classent parmi les espèces « Quasi menacées » en Île-de-France. Quant à certaines espèces, classées dans des catégories de menace plus élevées sur ce critère de réduction de population (Pic cendré, Rousserolle turdoïde, Locustelle lusciniöïde, Cochevis huppé, etc.), leur évaluation repose plutôt sur des observations de terrain ponctuelles et sur un consensus dans la communauté ornithologique francilienne. En effet, ces espèces étant devenues rares à très rares, elles ne sont plus détectées, ou pas suffisamment, par les observateurs du programme Stoc pour permettre de calculer de réelles tendances.



Le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), bien qu'encore assez répandu dans les campagnes franciliennes, a perdu près de 20 % de sa population en dix ans. À ce titre, il a été classé « Quasi menacé ». Si son déclin se poursuit, il rejoindra probablement le groupe des espèces « Vulnérables » lors des prochaines éditions de cette Liste rouge. © Denis Attinault.

Le programme Stoc

Initié en 1989 par le Muséum national d'Histoire naturelle, le Suivi temporel des oiseaux communs ou Stoc implique chaque printemps plus d'un millier d'observateurs à travers la France. Les comptages d'oiseaux qu'ils effectuent, selon un protocole rigoureux et identique d'une année sur l'autre, dans un maillage choisi de manière aléatoire, permettent de connaître la tendance d'évolution de la taille des populations des espèces les plus répandues, ainsi que leur abondance relative d'une région à l'autre.

Dans la région, le critère B, qui a trait à la qualité et à la taille de l'aire de répartition d'une espèce, s'applique à plusieurs taxons et notamment aux espèces inféodées à des milieux faiblement représentés. En Île-de-France, il concerne par exemple plusieurs espèces de milieux aquatiques, types d'habitats occupant moins de 2% du territoire régional. Parmi les espèces concernées, citons par exemple la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), le Canard souchet (*Anas clypeata*), le Fuligule milouin (*Aythya ferina*), le Petit gravelot (*Charadrius dubius*) ou encore la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) qui occupent toutes des zones assez restreintes, et dont les milieux de prédilection sont bien souvent fragmentés ou menacés.

Le critère C s'applique, quant à lui, à des espèces présentes en petit nombre dans la région et dont les populations déclinent. Bien souvent, il s'agit d'espèces particulièrement exigeantes en matière de ressources (habitat, alimentation, etc.) et dont les milieux sont globalement en mauvais état de conservation. On retrouve donc des spécialistes agricoles qui pâtissent de la transformation de leurs milieux et qui se raréfient comme le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ou le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*). D'autres espèces, comme la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), le Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*) ou le Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*), dont les exigences s'adaptent mal aux caractéristiques actuelles de l'Île-de-France, sont confinées sur de petits secteurs dans une dynamique négative. Bien souvent, ces espèces répondent aussi aux critères B et D, mais l'utilisation du critère C peut alors révéler une catégorie de menace supérieure à celles décelées par la seule application des critères B et D.

Enfin, le critère D rappelle le précédent, car il prend en compte la taille de population. Mais, comme il ne se rapporte qu'à cette information, les seuils retenus sont encore plus rigoureux que pour le critère C. Il s'agit donc là d'espèces qui ne sont pas nécessairement en déclin, mais dont la population en Île-de-France est si faible, ou si localisée, qu'elles sont par définition menacées. L'apparition d'une combinaison de facteurs préjudiciables à l'une de ces espèces serait alors capable de décimer l'ensemble de la population régionale rapidement. On peut lister parmi ces espèces le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), la Sterne naine (*Sterna albifrons*) ou le Gobe-mouche noir (*Ficedula hypoleuca*). Ce critère s'applique aussi à des espèces dont les couples nicheurs ont de vastes territoires et qui, par conséquent, atteignent rarement des densités très importantes. C'est le cas par exemple de certains rapaces comme l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*) ou la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*). Enfin, il peut aussi s'appliquer à des espèces en limite d'aire de répartition en Île-de-France et qui ne sont présentes que sur une faible part du territoire et souvent en petit nombre. On observe notamment ce cas de figure pour la Huppe fasciée (*Upupa epops*) ou le Goéland cendré (*Larus canus*).



La Huppe fasciée (*Upupa epops*), espèce thermophile et exigeante en terme d'habitat, ne niche désormais plus que dans le sud de la région. Il est probable que moins de dix couples subsistent en Île-de-France. © Georges Oliosio.

Ainsi, les espèces dont la situation francilienne correspond à l'un des seuils établis pour les cinq grands critères que nous venons de citer seront considérées comme menacées (CR, EN ou VU). Et le cas du Busard cendré (*Circus pygargus*), évoqué plus haut (page 11), démontre que certaines espèces peuvent cumuler les critères.

Certaines autres espèces peuvent aussi présenter une situation proche des seuils retenus pour chacun des critères. Elles seront alors classées en catégorie « Quasi menacées ». C'est le cas par exemple de la Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*) et du Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*), dont les effectifs franciliens en période de reproduction dépassent de peu les 1 000 individus matures, ce qui correspond au seuil défini pour classer ces espèces en « Vulnérables » selon le critère D. On peut aussi mentionner la Caille des blés (*Coturnix coturnix*) ou l'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*), toutes deux classées dans la catégorie « Quasi menacée », puisqu'elles ne sont pas loin de répondre aux limites fixées par le critère B. Cette catégorie regroupe donc des espèces qui ne sont pas vraiment déterminées comme menacées, mais qui méritent une surveillance accrue, et la mise en place de mesures adaptées pour éviter qu'elles rejoignent les espèces officiellement menacées dans un avenir proche.

La nécessité d'un ajustement régional

Pour bien comprendre le statut attribué à chacune des espèces, un autre élément de la méthodologie est indispensable à assimiler. Il s'agit de l'ajustement régional élaboré par l'UICN dans le document intitulé *Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères de l'UICN pour la Liste rouge : version 3.0 (juin 2003)*.

On a vu qu'en appliquant strictement les critères précédemment cités pour la Liste rouge, une espèce dont la population serait inférieure à 1 000 individus matures en période de reproduction, ou qui se limiterait à une aire d'occupation inférieure à 500 km², est par définition menacée. Et ceci s'applique à toutes les échelles. Il n'est pas question ici de rareté, mais bien d'enjeux concernant la survie d'une espèce. Une zone d'occupation de 2 000 km² à l'échelle de l'Île-de-France ou à l'échelle de la France n'aura pas le même impact sur le statut de rareté qu'on attribuera à l'espèce dans le territoire étudié. Par contre dans les deux cas, l'espèce concernée sera soumise au même degré de menace du simple fait du confinement de sa population.



Nicheur depuis la fin des années 1970 en Île-de-France, la population de Héron bihoreau (*Nycticorax nycticorax*) demeure très faible et ne comporte qu'une dizaine de couples. Mais l'espèce étant en expansion au niveau national, et notamment dans les régions voisines, elle a été déclassée d'un cran, et est ainsi répertoriée comme « En danger » en Île-de-France. © Wikicommons/Artur Mikołajewski.

Néanmoins, il est bien évident que les populations d'oiseaux ne se limitent pas aux frontières administratives des régions. Par conséquent, pour apprécier la situation francilienne d'une espèce, il semble indispensable de regarder aussi sa situation dans les régions alentour. C'est ce que stipule l'ajustement régional publié par l'UICN qui peut se résumer de la manière suivante :

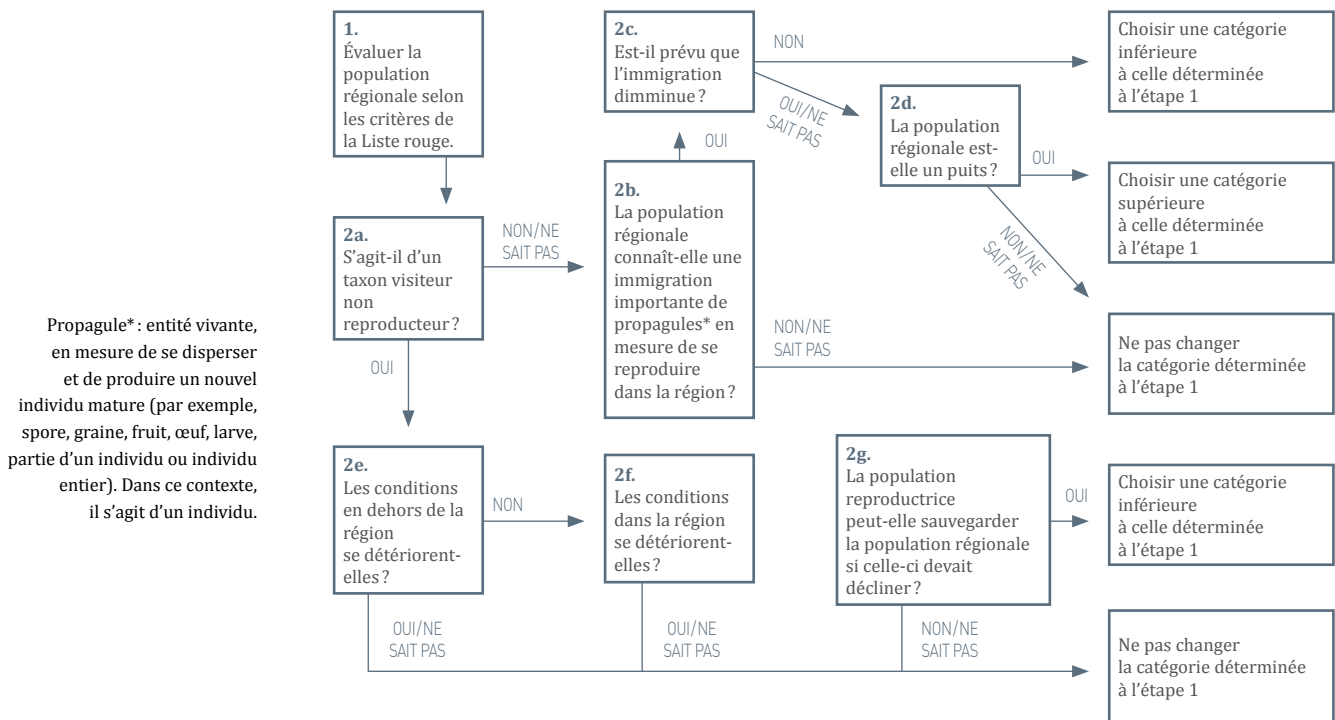


Figure 3. Ajustement régional, schéma conceptuel de la procédure d'attribution d'une catégorie de l'UICN pour les Listes rouges au niveau régional (source UICN).

Les dynamiques d'expansion au sein de la région et des régions contiguës expliquent pourquoi les espèces comme le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), le Héron bihoreau (*Nycticorax nycticorax*), le Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*) ou la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) ont vu leurs catégories de menace déclassées d'un ou deux crans. Leurs populations franciliennes, au sens strict, sont encore très faibles, en dessous des dix couples pour les trois premières ! Ce simple fait conduirait à les classer « En danger critique d'extinction » selon le critère D. Mais les dynamiques d'expansion observées dans la région et dans les régions voisines permettent d'être optimiste quant à l'avenir de ces espèces. On est ainsi en droit de s'attendre à la colonisation de nouveaux sites et à l'accroissement des populations franciliennes, à condition que leurs habitats soient suffisamment bien représentés et préservés pour les accueillir dans la région.

Dans le même ordre d'idée, deux autres espèces présentant des effectifs nicheurs en Île-de-France et qui répondent aux critères de menace de la catégorie « Vulnérable », ont été déclassées en « Quasi menacées ». Il s'agit de la Chouette chevêche (*Athene*

noctua) et de l'Œdicnème criard (*Burhinus œdicnemus*). Ce déclassement ne se justifie pas par une dynamique forte d'expansion, mais par des mesures de conservation qui semblent porter leurs fruits dans la région. En effet, ces deux espèces sont suivies de longue date en Île-de-France et des mesures de conservation ciblées ont été prises en leur faveur, comme des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff), des Zones de protection spéciales (ZPS), des Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APB)... Bien que le travail entamé nécessite d'être poursuivi, on peut ainsi considérer que leurs populations sont convenablement protégées à l'heure actuelle et qu'elles en bénéficient suffisamment pour ne plus être clairement menacées.

Le cas particulier des espèces de la catégorie « Non applicable »

Quelques dernières précisions peuvent enfin être apportées pour comprendre le rattachement de chaque espèce à une catégorie de la Liste rouge. Le cas des oiseaux dont les populations franciliennes sont en limite d'aire de répartition a été évoqué plus haut avec l'exemple de la Huppe fasciée (*Upupa epops*). En Île-de-France, la Huppe se trouve dans la partie la plus septentrionale de son aire de répartition. Cependant, elle niche en Île-de-France depuis très longtemps et appartient pleinement à l'avifaune francilienne. Toutefois, il ne faut pas confondre le cas de la Huppe avec les cas particuliers de certaines espèces classées dans la catégorie « Non applicable ».

Parmi les espèces classées en « Non applicable » on trouve, d'une part, des espèces introduites dans la région dans la période récente (après 1950) et qui s'y reproduisent depuis peu (Na^a)³. Six espèces entrent dans cette catégorie en Île-de-France, parmi lesquelles la Perruche à collier (*Psittacula krameri*) et la Bernache du Canada (*Branta canadensis*). La méthodologie UICN considère que ces espèces ne sont pas dans leur aire de répartition naturelle. L'évaluation ne s'applique donc pas pour elles. Et, d'autre part, les espèces que l'on qualifie de nicheuses occasionnelles ou marginales (Na^b)³ sont également comprises dans la catégorie « Non applicable ».

C'est ce deuxième cas de figure qu'il faut bien différencier de celui de la Huppe fasciée. En effet, nous ne sommes plus là dans le cas de limite d'aire de répartition, mais dans des cas extrêmes de colonisation nouvelle ou de phénomènes occasionnels ou irrupitifs. On peut citer comme nicheurs occasionnels les cas de l'Alouette calandrelle (*Calandrella brachydactyla*), de la Fauvette orphée (*Sylvia hortensis*) ou du Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*). Les deux premières espèces se sont reproduites historiquement dans la région de manière exceptionnelle et ne sont pas considérées comme nicheuses régulières en Île-de-France dans la période récente. Par conséquent, elles n'entrent pas non plus dans la catégorie des espèces disparues de la région. La Fauvette orphée, par exemple, n'a été mentionnée nicheuse dans la région que de manière accidentelle au cours des soixante dernières années et ces cas isolés pourraient être plus liés à un opportunisme ponctuel d'individus dispersés qu'à une réelle expansion de l'espèce. Quant au Cisticole des joncs, c'est une espèce qui peut être sujette à de très fortes fluctuations interannuelles de la taille de sa population. Les très bonnes années, plusieurs individus peuvent faire irruption en Île-de-France et s'y installer le temps d'une saison de reproduction. Cependant, l'irrégularité de ces épisodes ne la classe pas vraiment parmi l'avifaune nicheuse de la région. D'autres espèces seront plutôt rangées dans ce que l'on a appelé « les nicheurs marginaux ». Parmi elles, on trouve notamment l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) ou encore le Goéland brun (*Larus fuscus*). Toutes ces espèces semblent en train de coloniser plus ou moins rapidement l'Île-de-France, mais depuis trop peu de temps pour qu'elles soient

3. Non applicable (Na), espèce non soumise à l'évaluation.
Deux cas de figure se présentent :
Na^a, l'espèce est alors issue d'introduction et nicheuse en Île-de-France depuis moins de soixante ans ; Na^b, l'espèce est nicheuse de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en Île-de-France.

officiellement comptées parmi les oiseaux nicheurs franciliens. L'évaluation du risque de disparition qu'elles encourent en Île-de-France n'a pas de réel sens.

Finalement, la prise en compte de tous ces éléments a permis d'examiner l'état de conservation de toutes les espèces d'oiseaux nicheurs en Île-de-France, actuellement ou récemment, et d'aboutir à un premier bilan officiel de leur état de santé dans la région.



La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) compte une centaine de couples nicheurs dans la région ; sa population francilienne est encore assez réduite, mais la dynamique nationale récente de l'espèce (+ 41 % sur la période 2001 - 2009) est plutôt encourageante. Elle est classée « Quasi menacée ».
© Jean-Philippe Siblet.

PRÈS D'UNE ESPÈCE D'OISEAU SUR TROIS DISPARUE OU MENACÉE DE DISPARITION EN ÎLE-DE-FRANCE

Les menaces sur les oiseaux en quelques chiffres

Au total, 178 espèces d'oiseaux se reproduisent ou se sont reproduites dans la période récente en Île-de-France. Conformément à la méthodologie UICN, certaines d'entre elles (vingt-sept espèces) ne sont pas soumises à l'évaluation (NA). Par conséquent, l'évaluation des risques de disparition a porté sur 151 espèces d'oiseaux nicheurs en Île-de-France et révèle une situation particulièrement préoccupante.

CATÉGORIE	NOMBRE D'ESPÈCES
RE	10
CR	14
EN	7
VU	18
NT	19
LC	79
DD	4
NOMBRE TOTAL D'ESPÈCES ÉVALUÉES	151
NA	27
NOMBRE TOTAL D'ESPÈCES	178










 RE	Disparue au niveau régional	 LC	Préoccupation mineure
 CR	En danger critique	 DD	Données insuffisantes
 EN	En danger	 NA	Non applicable
 VU	Vulnérable	 NE	Non évaluée
 NT	Quasi menacée		

Figure 4a.
Nombre d'espèces nicheuses de la région Île-de-France par catégorie de la Liste rouge.

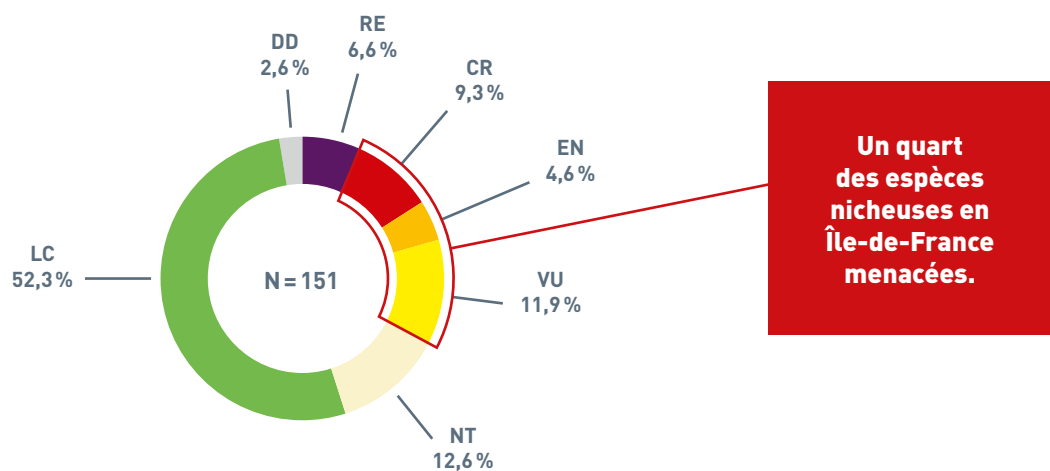


Figure 4b.
Répartition des 151 espèces d'oiseaux nicheuses d'Île-de-France évaluées en fonction des différentes catégories de la Liste rouge. (N= Nombre total d'espèces concernées.)

Un état de conservation plutôt défavorable

Dix espèces nicheuses sont déjà considérées comme disparues de la région au cours des soixante dernières années (voir la Figure 5 ci-contre). On retrouve parmi elles, des espèces fortement menacées sur l'ensemble du territoire français, comme la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) et le Râle des genêts (*Crex crex*), qui traduisent l'inquiétude entourant la question de la régression des prairies humides naturelles constatée en France et dans de nombreux pays d'Europe. En Île-de-France, ce déclin leur a déjà été fatal.

Plusieurs espèces inféodées aux milieux agricoles, comme l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) ou le Traquet tarier/Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) attestent aussi, par leur disparition, du problème lié à l'intensification de l'agriculture qui, lui aussi, dépasse les frontières de l'Île-de-France.

Et sans surprise, on dénombre parmi les espèces disparues d'Île-de-France, des oiseaux intimement liés aux zones humides et particulièrement exigeants en terme de qualité d'habitat, comme le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), encore nicheur dans la région il y a une quinzaine d'années, ou les Guifettes noires (*Chlidonias niger*) et moustac (*Chlidonias hybridus*), dont les derniers couples franciliens se sont reproduits à la fin des années 1950. L'Île-de-France n'échappe malheureusement pas à la préoccupation planétaire concernant l'état de conservation des zones humides.

Par ailleurs, quatorze espèces sont « En danger critique d'extinction », dont la moitié sont des espèces de zones humides (Sarcelle d'été, Busard des roseaux, Rousserolle turdoïde, Sterne naine, etc.), ce qui confirme les craintes évoquées plus haut et classe la région Île-de-France dans une position particulièrement médiocre du point de vue de ses milieux aquatiques.

Sept espèces sont classées « En danger » et dix-huit sont dans la catégorie « Vulnérable ». Au total, ce sont donc trente-neuf espèces qui sont actuellement menacées

dans la région, soit plus d'une espèce nicheuse sur quatre ! Un constat à rapprocher de celui résultant de la Liste rouge des oiseaux menacés de France, publiée en mai 2011, puisque la situation francilienne s'aligne exactement sur la situation nationale. Dans les deux cas, 26 % des espèces nicheuses sont menacées, soit plus d'un quart de l'avi-faune reproductrice de ces territoires.

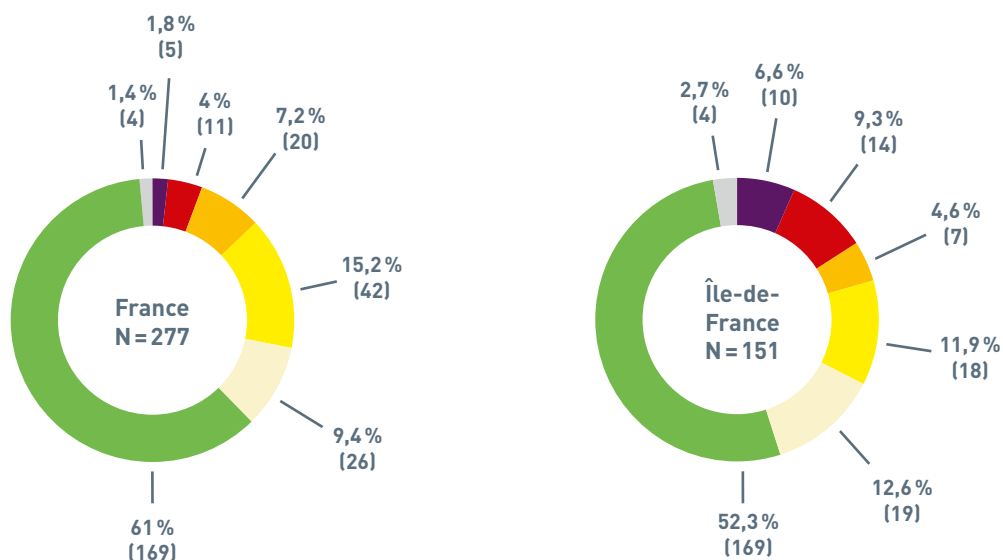


Figure 5. Comparaison entre les proportions d'espèces menacées en France et en Île-de-France.

L'Île-de-France étant la région la plus peuplée et l'une des plus urbanisées de France, son environnement est souvent déprécié, car considéré comme le plus morcelé et l'un des plus perturbés du territoire national. À ce titre, on aurait pu s'attendre à un résultat encore plus critique que celui observé à l'échelle nationale. Bien maigre consolation cependant ! Si l'on ne regarde que les espèces menacées (CR, EN et VU), la proportion est la même pour la France et pour l'Île-de-France. Mais une différence notable se dégage concernant les espèces « Disparues » : l'Île-de-France compte le double d'espèces disparues, alors que le nombre d'espèces évaluées est quasiment divisé par deux par rapport à la Liste rouge nationale (en Île-de-France 10 espèces disparues sur 151, en France 5 sur 277). En outre, en Île-de-France, le classement en « Disparue régionale » s'est pourtant limité aux espèces ayant niché régulièrement dans la région après 1950, alors qu'à l'échelle nationale, le seuil retenu remonte bien plus loin. Si le même seuil avait été choisi pour l'évaluation au niveau national, cette catégorie ne concernerait que deux espèces, au lieu de cinq.

La proportion d'espèces de la catégorie « Quasi menacée » est également plus importante en Île-de-France. Par conséquent, le constat global est donc beaucoup plus inquiétant pour l'Île-de-France que pour la France. Avec seulement 52,3% d'espèces classées en « Préoccupation mineure », c'est à peine plus de la moitié des oiseaux nicheurs franciliens dont le risque de disparition est estimé faible. Un résultat que l'on peut donc qualifier d'alarmant.

Pour bien se rendre compte de l'ampleur des menaces qui peuvent peser sur les oiseaux d'Île-de-France, on peut aussi comparer la situation francilienne des 151 espèces nicheuses dans la région avec le statut national de ces mêmes 151 espèces. Le constat révélé par la Figure 6 (*ci-dessous*) est déroutant.

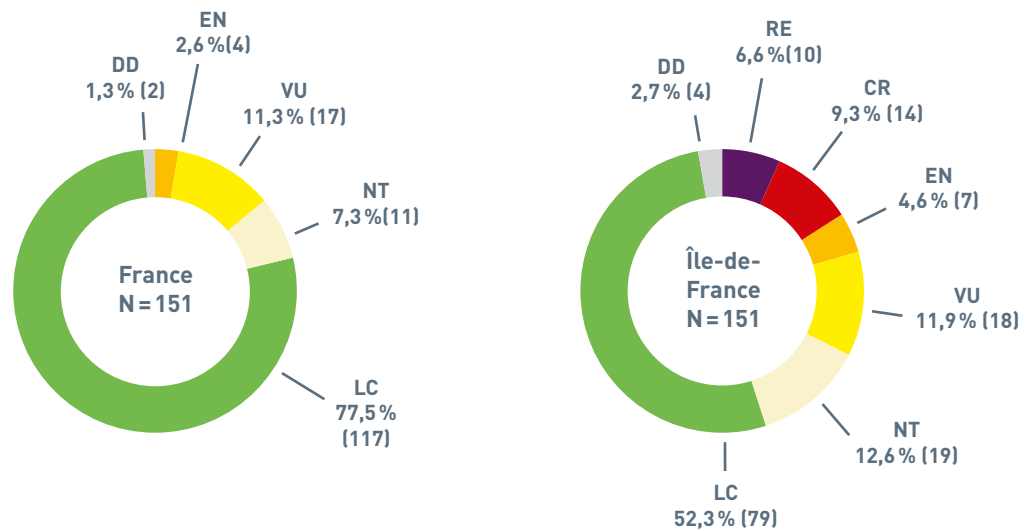


Figure 6.

Comparaison entre les proportions d'espèces menacées en France et en Île-de-France, en ne tenant compte que des 151 espèces nichant en Île-de-France.

Il est évident que la taille des populations concernées influence ce résultat. Au niveau national, les populations évaluées sont toujours plus importantes qu'au niveau régional puisque le territoire étudié est plus vaste. On a vu que les critères de taille de population et de surface occupée par une espèce sont primordiaux pour statuer sur les menaces qu'elle encoure. On peut donc logiquement s'attendre à ce que la situation régionale soit plus critique que la situation nationale. Néanmoins, un tel décalage est inattendu et révèle clairement un état de conservation insuffisant des espèces et de leurs milieux en Île-de-France.

De surcroît, il est également admis que les seuils retenus dans la méthodologie de l'UICN sont universels. Par conséquent, quel que soit le « biais » engendré par la comparaison de deux territoires de taille différente, les statuts de menace établis sur l'une ou l'autre des surfaces traduisent bien de réelles pressions sur les populations concernées.

De fait, le constat dressé par cette Liste rouge régionale est particulièrement préoccupant quant à l'état de santé de la biodiversité francilienne d'une manière générale. Dans certains cas, des mesures adaptées sont actuellement déployées pour tenter d'enrayer cette situation pessimiste, mais nombre d'efforts restent encore à fournir. Il faut donc espérer que cette Liste rouge tienne son rôle d'alerte et de sensibilisation auprès d'un large public, afin que les actions de conservation et de préservation des espèces et de leurs habitats puissent, pour le moins, continuer et, pour le mieux, s'accroître et s'accélérer.

Bonne adéquation entre Liste rouge régionale et statuts réglementaires

Parmi les 151 espèces nicheuses en Île-de-France, cinquante-sept (38%) sont dites « remarquables » parce qu'elles relèvent d'au moins un des trois statuts réglementaires en vigueur sur notre territoire (voir la Figure 7, page 24). À savoir l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux (trente espèces concernées en Île-de-France), les Stratégies de création des aires protégées – Scap (dix-neuf espèces concernées) et le classement en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique - Znieff (cinquante espèces concernées).

Toutes les espèces « Disparues au niveau régional » font l'objet d'au moins un de ces statuts réglementaires en Île-de-France. C'est également le cas de trente et une des trente-neuf espèces menacées. Parmi les huit espèces « oubliées », on compte une espèce « En danger critique d'extinction » en limite méridionale de son aire de répartition (le Goéland cendré), deux espèces « En danger » (le Cochevis huppé et le Pouillot siffleur) et cinq espèces « Vulnérables » (la Nette rousse, le Tadorne de Belon, le Pic épeichette, le Pipit farlouse et la Mésange boréale).

Ainsi, près de 80% des espèces menacées en Île-de-France possèdent un statut réglementaire révélateur de leur intérêt patrimonial. De la même façon, 90% des espèces désignées par l'un de ces trois statuts réglementaires et nichant en Île-de-France, sont éteintes, menacées ou quasi-menacées selon les critères de la Liste rouge.

Ces statuts de réglementation semblent globalement très cohérents avec l'état de conservation des différentes espèces d'oiseaux en Île-de-France, et pertinents pour permettre une meilleure protection de ces dernières.

Il apparaît cependant urgent de déployer des mesures pour protéger les huit espèces « oubliées », et en particulier celles dont le déclin est le plus rapide, et donc le plus inquiétant : le Cochevis huppé et le Pouillot siffleur.



Une des espèces « oubliées » par la protection réglementaire, la Mésange boréale (*Parus montanus*) s'est considérablement raréfiée en Île-de-France. Elle est d'ailleurs devenue trop rare pour que son déclin soit quantifiable par le programme Stoc. © Matthieu Vaslin.

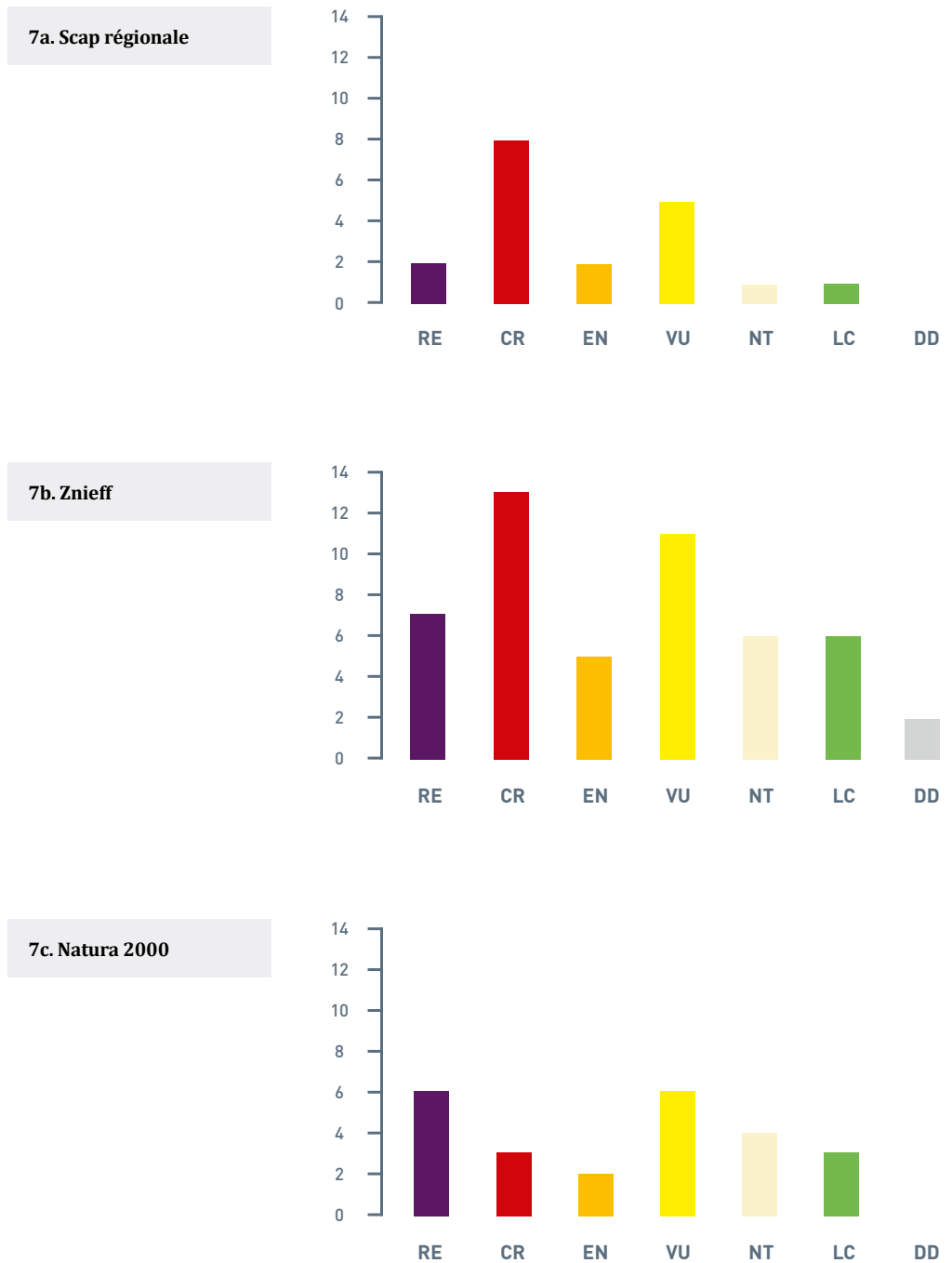


Figure 7.

Répartition du nombre d'espèces ayant un statut réglementaire en fonction des différentes catégories de menace de la Liste rouge.

7a. Scap : stratégie de création des aires protégées ;

7b. Znieff : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ;

7c. Natura 2000 : espèces classées à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux.

ÉTAT DES MENACES PAR MILIEUX

Les principaux habitats en Île-de-France

L'Île-de-France s'étend sur un peu plus de 12000 km² soit 2,2% du territoire national.

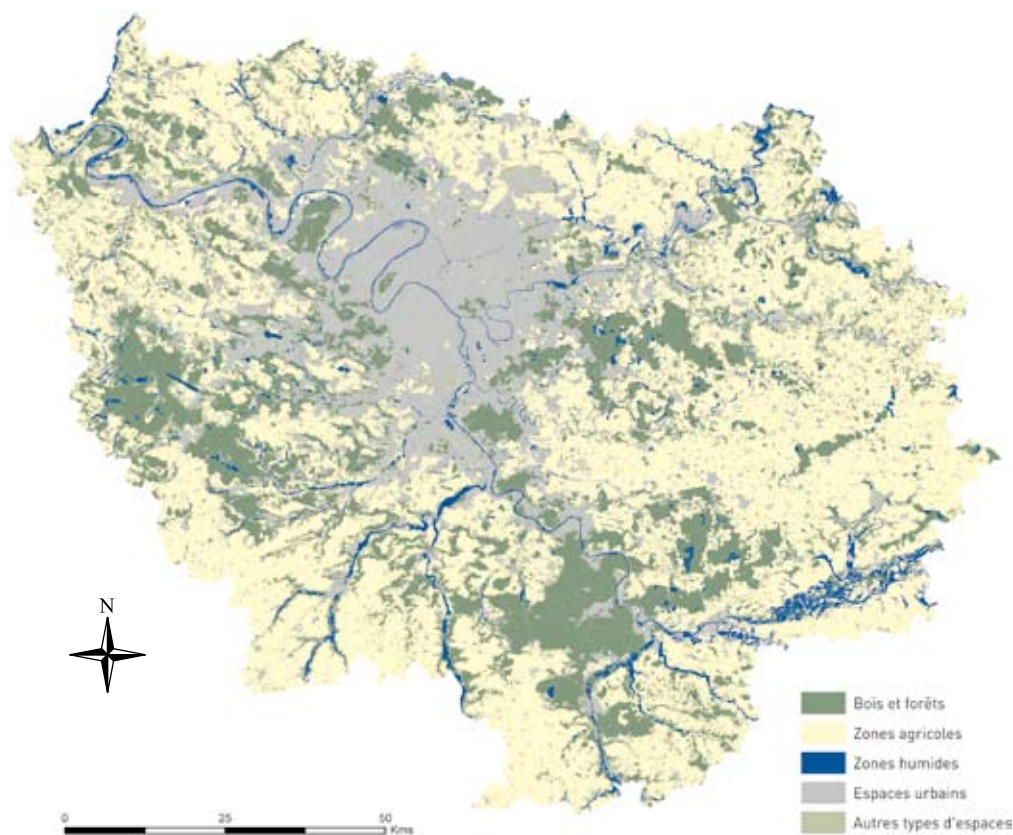


Figure 8.
Mode d'occupation du sol en Île-de-France en 2008 .
(source : IAU-îdF, Natureparif 2011, Mustapha Taqarort)

Contrairement aux idées reçues, le territoire de la région n'est pas majoritairement urbain. Certes, il s'agit d'un espace fortement fragmenté par l'urbanisation et les infrastructures de transport, mais la région est avant tout agricole. Pour preuve, les zones agricoles couvrent plus de la moitié de la surface totale de l'Île-de-France !

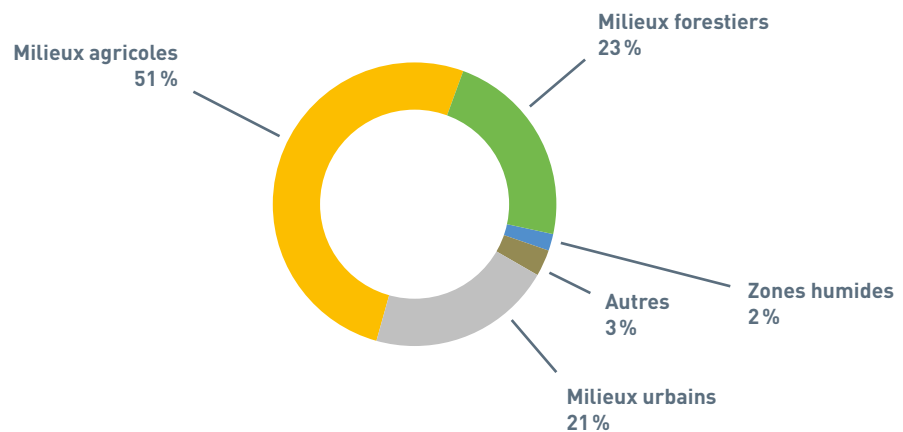


Figure 9.
Superficie comparée (en pourcentages d'occupation du sol) des principaux milieux en Île-de-France.

Viennent ensuite les espaces forestiers et boisés qui occupent 23% du territoire. Là aussi, ce chiffre contredit le cliché souvent avancé d'une région essentiellement bâtie puisque, en 2008, le taux de boisement francilien est à peine inférieur à la moyenne nationale de 29% selon l'Inventaire forestier national (IFN). Il est à noter que la surface boisée régionale est assez stable depuis plusieurs décennies (IAU-îDF, 1982-2008) et que certains massifs forestiers de la région (Fontainebleau et Rambouillet par exemple) sont reconnus de longue date comme étant de remarquables réservoirs de biodiversité à l'échelle nationale.

L'Île-de-France est l'une des plus petites régions françaises, mais elle accueille pourtant près de 20% de la population française. Ainsi, la surface totale de la région occupée par des zones urbaines atteint 21%. La centralisation historique de l'État français s'est notamment traduite par la formation d'une vaste aire urbaine autour de l'agglomération parisienne.

Quant aux 5% de territoire restant, ils se répartissent entre les zones humides (2%) et les autres espaces ruraux (3%) de type friches, pelouses, prairies, landes, sablières, etc. Ces milieux tampons abritent généralement une grande variété d'espèces souvent localisées et parfois exigeantes en terme de ressources. Or, du fait de leur représentation réduite à l'échelle régionale et de leur forte vulnérabilité, due par exemple à l'agriculture intensive ou à l'urbanisation croissante le long des vallées, ces espaces jouent un rôle essentiel dans la pérennisation d'une diversité avifaunistique riche en Île-de-France.

Les milieux agricoles : un constat inquiétant

Le Bassin parisien dans son ensemble constitue la première zone céréalière d'Europe. L'Île-de-France, quant à elle, est l'une des principales régions agricoles françaises et surtout l'une des plus performantes du pays en terme de rendement. Il n'est donc pas étonnant de constater que les paysages agricoles de la région soient largement



Le Traquet tarier ou Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) ne compte plus parmi l'avifaune nicheuse d'Île-de-France depuis seulement quelques années. Ses principaux ennemis : les produits phytosanitaires et l'homogénéisation des paysages agricoles. © Frédéric Jiguet.

dominés par la culture intensive, composée majoritairement de céréales, de betteraves et de colza. Ces milieux agricoles couvrent plus de la moitié du territoire régional. L'enjeu pour la biodiversité y est donc de taille. Or, au vu du bilan établi par la présente Liste rouge, la situation des oiseaux nicheurs dans ces milieux est particulièrement préoccupante.

Espèces spécialistes des milieux agricoles suivies par le programme Stoc

Les listes d'espèces qualifiées de « spécialistes » sont établies par le Muséum national d'Histoire naturelle avec les données issues du programme Stoc (Suivi temporel des oiseaux communs). Or, seules les espèces pour lesquelles le jeu de données est suffisamment important peuvent être évaluées et les listes de spécialistes qui en découlent ne sont donc pas exhaustives. Elles ne concernent que des espèces assez répandues et suffisamment abondantes pour fournir d'importants volumes de données, pertinents pour un traitement statistique.

Près de la moitié des vingt espèces qualifiées de « spécialistes des milieux agricoles » en France par l'analyse des données Stoc se trouvent dans une situation défavorable en Île-de-France (voir la liste des « Spécialistes des milieux agricoles », page 68). L'une d'entre elles, le Traquet tarier/Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), est même déjà considérée comme « Disparue » en tant que nicheur dans la région !

Ce constat pessimiste trouve un équivalent au niveau national, où les spécialistes agricoles sont aussi les espèces qui semblent se porter le plus mal (en comparaison avec les généralistes, les spécialistes forestiers et les spécialistes des milieux bâtis), mais le bilan global y est moins lourd. Sur ces vingt espèces, trois sont menacées et trois autres « Quasi menacées » soit déjà 30% du total.

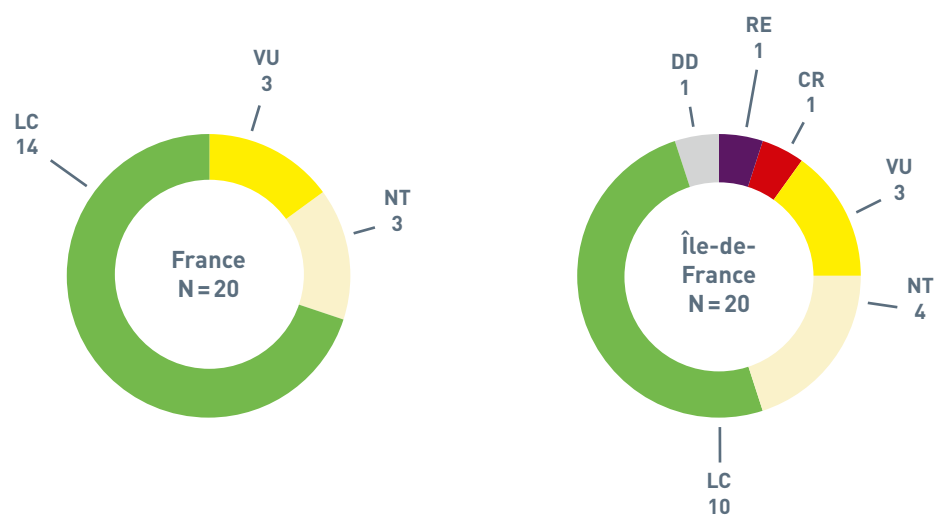


Figure 10. Comparaison du degré de menace des vingt espèces spécialistes du milieu agricole (déterminées d'après le programme Stoc) en France et en Île-de-France.

Si l'on se penche sur le statut des vingt mêmes espèces en Île-de-France, le résultat est pire encore : une est « Disparue » (RE), quatre sont menacées (CR, EN, VU) et quatre sont « Quasi menacées » (NT) !

Ce décalage entre résultats nationaux et régionaux peut se justifier en partie. Bien entendu, le paysage agricole est plus diversifié à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale, l'agriculture francilienne se traduisant essentiellement par de vastes plaines céréalières. Les caractéristiques inhérentes à la position géographique de l'Île-de-France (relief, climat,...) jouent un rôle déterminant pour la présence et l'abondance de chaque espèce. Il est entendu également que certains systèmes agraires, bien représentés ailleurs, n'ont jamais occupé une place importante dans le paysage francilien (élevage caprin, vignoble,...). Ces combinaisons de facteurs amènent donc certaines espèces à se retrouver, en Île-de-France, en effectifs limités ou en limite d'aire de répartition. C'est le cas par exemple de la Huppe fasciée (*Upupa epops*), espèce plutôt méridionale, classée « En danger critique d'extinction » en Île-de-France.

Cependant, l'importance du décalage observé entre la situation française et francilienne reste préoccupante ! Bien que les paysages agricoles d'Île-de-France aient des caractéristiques propres, ils ne se sont pas toujours résumés à de grandes plaines céréalières. Les profondes modifications des pratiques agricoles mises en place depuis les années 1960 pour moderniser l'agriculture ont considérablement impacté le paysage rural francilien. Elles ont notamment contribué à homogénéiser les secteurs agricoles au détriment de nombreuses espèces d'oiseaux, historiquement considérées comme communes dans la région et dont les populations sont aujourd'hui très restreintes et particulièrement menacées, voire déjà éteintes. C'est ainsi que des espèces comme le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), la Caille des blés (*Coturnix coturnix*), le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), l'Alouette lulu (*Lullula arborea*) ou le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) révèlent depuis quelque temps des dynamiques inquiétantes, leur conférant des statuts de menace souvent plus élevés dans notre région que sur l'ensemble de la France.



Chassée et mise à mal par l'agriculture intensive, la Caille des blés (*Coturnix coturnix*) s'est raréfiée en Île-de-France. Seulement quelques centaines de couples s'y reproduisent désormais. © Vincent Palomares.

Un cas particulier est tout de même à souligner, celui de la Fauvette grisette (*Sylvia communis*). Il s'agit d'un des rares points positifs concernant la situation des espèces de milieux agricoles en Île-de-France.

Ce petit passereau, très répandu, est classé « Quasi menacé » dans la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France (mai 2011). Sa population française présente en effet un déclin lent, mais continu depuis vingt ans au moins. Bien que plusieurs régions présentent une certaine stabilité des effectifs, on assiste dans d'autres, comme les régions du Sud-Est notamment, à une nette diminution. En Île-de-France pourtant, les effectifs de la Fauvette grisette sont en forte augmentation (+ 77% depuis 2001) et semble même en expansion. Pour cette raison, l'espèce a été placée dans la catégorie « Préoccupation mineure » (LC). Si la dynamique positive observée chez la Fauvette grisette se confirme dans les années à venir, la population francilienne pourrait alors devenir une source pour les éventuelles « zones puits* » des régions voisines.

Puits* : zone où la reproduction locale d'un taxon est plus faible que la mortalité locale. Le terme s'applique habituellement à une sous-population qui connaît une immigration depuis une source où la reproduction locale est plus élevée que la mortalité locale..

Autres espèces agricoles

Bon nombre d'espèces moins souvent détectées par le programme Stoc – car plus rares – et pourtant reconnues comme étant inféodées aux milieux agricoles ne font pas partie de la liste des spécialistes agricoles établie par le MNHN. Citons par exemple le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), le Busard cendré (*Circus pygargus*), l'Œdicnème criard (*Burhinus oedipnemos*) ou le Cochevis huppé (*Galerida cristata*) qui nichent tous les quatre en Île-de-France. Leurs statuts méritent donc d'être également étudiés si l'on veut évaluer l'état de santé de l'avifaune dans les espaces agricoles d'Île-de-France.

Or, leur prise en compte assombrit nettement le tableau : parmi ces quatre espèces, trois sont menacées (les deux busards et le Cochevis huppé) et la quatrième est « Quasi menacée ». Et pour être tout à fait complet, quatre autres espèces indissociables des milieux agricoles figurent dans cette Liste rouge régionale en tant que nicheurs disparus d'Île-de-France : le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*), l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) et le Râle des genêts (*Crex crex*). Ceci signifie que ces quatre espèces nichaient encore dans la campagne francilienne il y a moins de cinquante ans ! Avec le cas du Traquet tarier/Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), cité plus haut, il apparaît que la moitié (cinq sur dix) des espèces nicheuses en Île-de-France ayant disparu dans la période récente sont des espèces de milieux agricoles ! Un élément de plus, s'il en fallait, qui vient alourdir ce bilan déjà peu réjouissant et alerter sur l'urgence des actions à mener pour enrayer cette dynamique négative.

Si l'on reprend les vingt-huit espèces associées aux espaces agricoles mentionnées plus haut, on obtient le bilan suivant pour l'Île-de-France : cinq sont éteintes (RE), sept sont menacées (deux en CR, une en EN et quatre en VU) et cinq sont « Quasi menacées » (NT). Cela revient à dire qu'en Île-de-France, 60% des espèces typiquement agricoles sont dans une situation qui n'est pas satisfaisante et 43% sont dans une situation critique, voire désespérée !

Ainsi, en Île-de-France, l'enjeu sur ces espaces est colossal puisqu'ils représentent 50% du territoire et que l'avifaune associée semble particulièrement affaiblie. Des mesures à objectifs environnementaux sont appliquées dans la région et récemment, de nouveaux dispositifs de contrats agro-environnementaux ont été proposés aux agriculteurs (2007-2013). On peut citer notamment les contrats Prairie (Programme régional agricole d'initiative pour le respect et l'intégration de l'environnement) qui se traduisent localement par des opérations de protection de l'Œdicnème criard dans le sud de

l'Essonne (NaturEssonne), le maintien des prairies, des haies et vergers du Vexin français (Parc naturel régional du Vexin français), ou encore la préservation de la Chouette chevêche dans le Houdanais (Centre ornithologique Île-de-France - Corif). Des Mesures agro-environnementales (MAE) du type mesure rotationnelle, Prime herbagère agro-environnementale (PHAE) ou de réduction des pesticides sont aussi déployées au sein de la région et un Plan de développement de l'agriculture biologique a été élaboré pour la période 2009-2013. Cependant, ces mesures ne concernent qu'une infime partie des espaces agricoles d'Île-de-France (moins de 2% de la Surface agricole utile - SAU) et les efforts entamés devront être multipliés rapidement si l'on souhaite maintenir la diversité biologique des agrosystèmes franciliens et certainement décuplés si l'on souhaite endiguer l'érosion observée de l'avifaune des milieux agricoles de la région.

Milieux forestiers : une situation contrastée

Les milieux forestiers et boisés représentent près d'un quart de l'Île-de-France. Indirectement, la proximité avec la capitale a rendu célèbres certains des massifs forestiers de la région à travers l'histoire de France (Fontainebleau, Rambouillet, Forêt de Saint-Germain-en-Laye...). Ces espaces forestiers sont, par conséquent, fréquentés et étudiés depuis fort longtemps. Le massif de Fontainebleau, par exemple, est certainement l'un des sites naturels pour lequel la bibliographie naturaliste est la plus complète et la plus ancienne en France. Cette connaissance approfondie offre un recul qui facilite l'analyse et l'interprétation des changements qu'ont connus ces milieux boisés.

De plus, le bon état relatif des forêts franciliennes est probablement imputable en partie à la prise en compte assez précoce de leurs vocations historiques (sites classés), récréatives (population très nombreuse, forte demande) et écologiques (près de quarante Réserves biologiques forestières - RBF). Ces trois fonctions ont conduit à une préservation convenable de ces milieux au fil des années en Île-de-France. Ainsi, quand on examine l'évolution globale de la situation de l'avifaune forestière en Île-de-France, le bilan est mitigé, mais tout de même moins alarmant que celui des espèces agricoles.

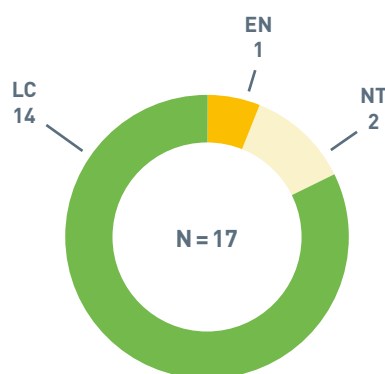


Figure 11. Sur les dix-sept espèces spécialistes des milieux forestiers en Île-de-France, une est « En danger » (EN) et deux sont « Quasi menacées » (NT); l'état de conservation des quatorze espèces restantes n'est pas jugé préoccupant.

Espèces spécialistes du milieu forestier suivies par le programme Stoc

À l'instar des spécialistes des milieux agricoles, le Muséum national d'Histoire naturelle a publié une « Liste des espèces utilisées pour les analyses » (voir la liste des « Spécialistes des milieux forestiers », page 68) : sur les dix-huit espèces identifiées à l'échelle nationale, dix-sept nichent en Île-de-France. Les catégories de menaces qui pèsent sur ces dix-sept espèces en Île-de-France se répartissent de la manière indiquée sur la Figure 11 (voir page 31).

Le résultat est quasiment le même qu'au niveau national, ce qui est plutôt réconfortant quant à l'état de santé des populations d'oiseaux forestiers en Île-de-France. Mieux encore, certaines espèces de milieux boisés sont en augmentation, voire en très nette expansion dans la région. Les tendances franciliennes du programme Stoc démontrent par exemple que les populations de Grive musicienne (*Turdus philomelos*), de Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*) ou de Grosbec casse-noyaux (*Coccothraustes coccothraustes*) ont significativement augmenté au cours des dix dernières années.

Deux cas particuliers sont toutefois à signaler parmi ces dix-sept espèces. La Mésange noire (*Parus ater*) est considérée à l'échelle de la France comme « Quasi menacée ». En Île-de-France, le choix a été fait de la déclasser en « Préoccupation mineure » pour deux raisons. Avant tout, la population francilienne ne manifeste pas de tendance significativement négative. De surcroît, cette espèce est inféodée aux forêts de conifères ; or les forêts franciliennes se composent à 95 % de feuillus. La Mésange noire reste donc un nicheur peu abondant chez nous. Contrairement à certaines régions de montagnes par exemple, l'Île-de-France ne constituera probablement jamais un territoire à enjeu majeur pour l'espèce puisque sa forêt « naturelle » n'est pas résineuse. Le second cas particulier est celui du Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*), espèce jugée « Vulnérable » en France. Lui aussi a vu son statut francilien déclassé d'un cran puisqu'aucune tendance significative ne se dégage des données Stoc récoltées en Île-de-France sur la période 2001-2009. Peut-être que les menaces pesant sur cette espèce, encore commune certes, mais en très net déclin au niveau national, ont été sous-évaluées dans notre région, mais en l'absence de tendance claire pour la population francilienne, le Bouvreuil a été classé à dire d'experts en catégorie « Quasi menacée ».

Une fois ces deux déclassements pris en compte, on peut noter qu'une grande majorité des spécialistes forestiers (82 %) sont dans une situation satisfaisante en Île-de-France.

Une espèce est quand même reconnue comme menacée. Il s'agit du Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*), dont la population est classée « En Danger ». Et deux autres sont considérées comme « Quasi menacées » : le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*) et le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*). Ces deux dernières espèces sont encore relativement communes en Île-de-France et partagent une même caractéristique : il s'agit d'espèces plutôt septentrionales. Dans les deux cas, les hypothèses les plus souvent avancées pour expliquer leur déclin ont trait aux changements climatiques, ces espèces étant régulièrement citées en exemple lorsqu'on évoque le cas d'oiseaux souffrant du réchauffement global. La Mésange boréale (*Parus montanus*), espèce principalement forestière classée « Vulnérable » en Île-de-France, présente le même cas de figure. Comme son nom l'indique, il s'agit là aussi d'une espèce plutôt nordique qui est probablement victime, plus encore dans la partie sud de son territoire dont font partie la France et l'Île-de-France, du réchauffement climatique actuel. Elle ne remplit cependant pas tous les critères de « spécialiste du milieu forestier », et n'est donc pas incluse parmi les dix-sept espèces.



Le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*) faisait partie des espèces forestières les plus communes en Île-de-France il y a une trentaine d'années. Son observation devient désormais presque un évènement. © Frédéric Jiguet.

À ce propos, des études menées en France ont déjà montré que les déclinés observés au moyen des données Stoc étaient plus prononcés pour les espèces nordiques et pour les espèces spécialistes d'un habitat particulier (Julliard et al., 2004 ; Jiguet et al., 2010⁴). Les espèces qui cumulent les deux attributs ne partent donc pas gagnantes, mais ne sont pas non plus nécessairement les plus touchées. Dans le cas des pouillots par exemple, les Pouillots siffleurs et fitis sont des spécialistes forestiers, mais seul le fitis est plus particulièrement septentrional. Pourtant, le déclin national du Pouillot siffleur (-65%) est plus marqué encore que celui du Pouillot fitis depuis 1989 (-49%). Pour ce qui est de l'Île-de-France, le Pouillot siffleur s'est tant raréfié, qu'il est impossible de dégager de réelles tendances avec les données Stoc puisque l'espèce n'est plus suffisamment détectée dans la région.

Cet écart dans l'ampleur du déclin entre les deux espèces de pouillots peut s'expliquer par leur degré de spécialisation. En effet, le Pouillot siffleur fréquente des habitats forestiers particuliers (hêtraies ou chênaies matures en Île-de-France), moins diversifiés que ceux du Pouillot fitis. Il est donc plus spécialiste, car plus exigeant que le Pouillot fitis et, par conséquent, plus localisé et plus vulnérable

4. JULLIARD R., JIGUET F. et COUVET D. 2004. Common Birds Facing Global Changes : What Makes a Species at Risk ? *Global Change Biology*. n°10 pp.148-154.
JIGUET F., GREGORY R. D., DEVICTOR V., GREEN R.E., VORISEK P., VAN STRIEN A., COUVET D. 2010. Population Trends of European Common Birds Are Predicted by Characteristics of Their Climatic Niche. *Global Change Biology*. n°16 pp.497-505.

quant à d'éventuelles modifications de ses milieux de prédilection. La dégradation des hêtraies en Île-de-France (sensibles également au réchauffement climatique) ou la fragmentation accrue des forêts franciliennes pourraient être des pistes d'explication du déclin inquiétant du Pouillot siffleur dans la région. Toutefois, les pouillots étant des migrateurs transsahariens, les causes de déclin des populations nicheuses ne sont pas nécessairement à rechercher uniquement en France, certains facteurs pouvant affecter les oiseaux sur leurs quartiers d'hivernage ou le long de leurs routes de migrations.

Autres espèces forestières

Fait encourageant, des espèces patrimoniales telles que la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) ou le Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*), considérées depuis longtemps comme nicheurs rares ou localisés en Île-de-France, ne semblent pas montrer de tendances négatives. Les informations recueillies sur la période récente (sur laquelle porte cette Liste rouge) ont paru suffisantes pour conclure que les populations franciliennes de ces trois espèces sont proches de la stabilité. Ceci ne signifie pas qu'elles ne soient pas menacées. Le Gobemouche noir est considéré comme «Vulnérable» en raison de la faiblesse de ses effectifs nicheurs et de la concentration de la quasi-totalité de la population francilienne sur un seul et même secteur (la forêt de Fontainebleau). Quant aux deux autres, la taille réduite de leurs populations conduit à les classer en «Quasi menacés». Par conséquent, ces trois espèces forestières sont sensibles et à surveiller, mais leur situation en Île-de-France ne semble pas s'être aggravée au cours des quinze dernières années.

Les pics, famille d'oiseaux typique des espaces boisés, illustrent l'ambiguïté des résultats concernant la situation des espèces forestières en Île-de-France. Le Pic épeiche (*Dendrocopos major*) et le Pic mar (*Dendrocopos medius*) sont stables ou en augmentation et ils semblent tous deux en expansion sur le territoire francilien. Le Pic noir (*Dryocopus martius*), inconnu en région parisienne jusqu'en 1936 et dont l'installation ne remonte qu'aux années 1960 (Le Maréchal & Lesaffre, 2000), était encore considéré il y a une quinzaine d'années comme un nicheur «remarquable» que l'on rencontrait essentiellement dans les grands massifs forestiers. Aujourd'hui, en cohérence avec une dynamique d'expansion nationale, ce pic a colonisé la plupart des forêts franciliennes jusqu'à de petits bois isolés et pourrait devenir prochainement un hôte régulier jusque dans les parcs et jardins urbains.

Ces premiers constats sont encourageants, mais paradoxalement, d'autres espèces de pics ne suivent pas du tout le même chemin. L'exemple le plus frappant est celui du Pic cendré (*Picus canus*), classé «En danger critique d'extinction» en Île-de-France. Ce pic forestier, dont la population francilienne était encore estimée à une cinquantaine de couples en 1995, ne présente aujourd'hui que de très faibles espoirs de maintien dans la région. Bien qu'il soit difficile d'être catégorique, il est même possible qu'il ait déjà disparu d'Île-de-France. Et le plus problématique, c'est que les causes de son déclin, noté au niveau national également, ne sont pas clairement comprises! Pourquoi les populations de Pic noir explosent-elles alors que celles du Pic cendré disparaissent? Compétition? Disparition des vieux arbres morts sur pied? Adaptation différenciée à de nouvelles ressources favorables (habitat, nourriture)? Les études manquent... L'amélioration des connaissances sur les traits d'histoire de vie du Pic cendré est urgente et indispensable si l'on veut continuer à pouvoir la compter parmi les espèces franciliennes!



Le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*) est une espèce classée «Vulnérable», du fait de la taille de sa population relativement faible (estimée à 5 000 couples) et de son léger déclin en Île-de-France.
© Matthieu Vaslin.

Dans une moindre mesure, mais sur le même modèle, le déclin du Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), observé au niveau régional, ne s'explique pas beaucoup plus. Certes, ce pic est moins spécifiquement forestier que ceux précédemment cités, mais son déclin apparent n'en est pas moins troublant, ses mœurs n'étant pas si éloignées de celles des espèces qui sont en expansion...

Ainsi, l'état de santé des populations d'oiseaux forestiers qui ressort de cette Liste rouge régionale est mitigé, mais pas dramatique. Sur ce seul critère, les milieux boisés franciliens paraissent dans un état globalement convenable. Il convient toutefois de rappeler que le classement d'espèces dans la catégorie «Préoccupation mineure» ne signifie pas pour autant qu'elles soient en excellente santé. Certaines espèces forestières dont la situation n'est pas considérée aujourd'hui comme réellement menacée révèlent des tendances peu encourageantes, qu'il convient de surveiller dans les années à venir. Citons par exemple la Sittelle torchepot (*Sitta europaea*), le Roitelet huppé (*Regulus regulus*) ou la Mésange nonnette (*Parus palustris*). Elles aussi pourraient souffrir, parmi d'autres facteurs, du changement climatique, dont l'une des conséquences serait la désynchronisation entre la période de reproduction des espèces et le pic d'abondance d'insectes au printemps.

Quoi qu'il en soit, au regard de ce que l'on observe pour le Pic cendré, l'approfondissement des connaissances sur les traits biologiques de certaines espèces est indispensable pour comprendre leurs dynamiques et mettre en place des actions pertinentes. Certaines mesures simples d'aménagement forestier, comme le taillis sous futaie qui privilégie des niveaux de végétation différents de plusieurs classes d'âges, et qui évite les peuplements monospécifiques, sont déjà reconnues comme étant favorables à la biodiversité. Néanmoins, des connaissances plus précises, ne serait-ce que sur quelques espèces, pourraient amener certaines modifications dans les pratiques de gestion de la forêt et bénéficier à tout un cortège d'espèces.

En tout état de cause, adopter des modes de gestions différenciés dans les forêts franciliennes devrait favoriser la diversité des milieux intraforestiers. Or, le degré de menace plus élevé, qui pèse sur les spécialistes les plus exigeants, incite à prendre des mesures efficaces et rapides pour étendre ou maintenir (selon les secteurs) une grande diversité d'habitats forestiers dans la région et permettre la circulation des individus entre ces milieux. Faute de ce type de mesures, les espèces qui affectionnent des habitats forestiers très spécifiques verront leur répartition se réduire à de simples secteurs résiduels et isolés, ce qui ne présagerait rien de bon pour leur avenir en Île-de-France.



Habitat typique du Pouillot siffleur, dans l'Espace naturel sensible (ENS) du bois des Pâlis en Seine-et-Marne. La présence de nombreuses branches à hauteur intermédiaire, qu'il utilise comme poste de chant, au sein d'un peuplement relativement âgé, convient bien à l'espèce. © Maxime Zucca.

Milieux bâtis : des spécialistes mieux lotis ?

De la même manière qu'il existe des espèces d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles ou forestiers, plusieurs espèces possèdent un indice de spécialisation aux bâtiments suffisamment élevé pour être qualifiées de spécialistes des milieux bâtis (voir la liste des « Spécialistes des milieux bâtis », page 68).

En Île-de-France, les secteurs bâtis ne manquent pas, et ils ont même globalement plutôt tendance à s'étendre. Cependant, au même titre que les milieux jugés plus naturels, les habitats bâtis peuvent avoir de multiples aspects. Et comme chez les autres spécialistes, certaines espèces spécialistes du bâti sont particulièrement exigeantes quant aux types de bâti qu'elles recherchent. Une étude menée dans le secteur de Marne-la-Vallée sur les zones construites de six communes a démontré par exemple que le type de tissu urbain, la valeur de l'indice de végétation ou encore l'âge du bâti ont une influence significative sur la présence et l'abondance de quarante et une des cinquante espèces d'oiseaux communs étudiés⁵.

L'analyse des données issues du programme Stoc (MNHN) sur l'ensemble du territoire national révèle que la spécialisation au bâti concerne treize espèces qui se reproduisent toutes en Île-de-France. Mais, parmi ces treize espèces, certaines privilégieront des milieux urbains plutôt ruraux (Moineau friquet, Rougequeue à front blanc, Hirondelle rustique,...), d'autres seront sensibles à la présence de végétation autour des constructions (Pie bavarde, Chardonneret élégant, Serin cini,...), d'autres préféreront à l'inverse les habitats plus densément bâtis et peu végétalisés (Hirondelle de fenêtre, Martinet noir,...). Enfin, certaines ne manifesteront pas d'exigences plus marquées que la seule présence d'habitations (Rougequeue noir, Moineau domestique, Verdier d'Europe,...).

En Île-de-France et en France, la situation est identique pour les treize espèces spécialistes du bâti. Dans les deux cas, aucune n'est réellement menacée.

Ce résultat satisfaisant n'est pas vraiment surprenant dans la mesure où l'habitat bâti se calque bien souvent sur ce que l'on identifie plus globalement comme habitat urbain. Or, que ce soit en France ou en Île-de-France, il ne s'agit pas là d'un milieu particulièrement menacé. En biologie de la conservation, les espèces spécialistes des milieux

5. BIRARD J. 2007. L'Influence des différents types de tissus urbains sur la répartition de quelques espèces d'oiseaux communs à Marne-la-Vallée.

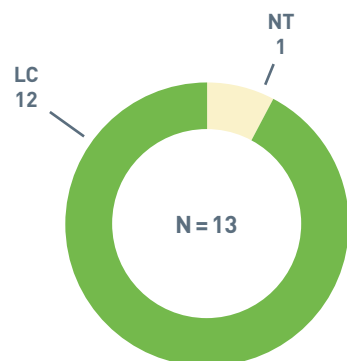


Figure 12. Seule une des treize espèces spécialistes du milieu urbain présente un niveau préoccupant : le Moineau friquet, classé « Quasi menacé ».



L'ampleur du déclin du Moineau friquet (*Passer montanus*) a conduit à le classer « Quasi menacé ». Les résultats du programme Stoc indiquent qu'il en restait quatre fois moins en 2009 qu'en 2001 dans la région. Si cette tendance se confirme, il devrait rapidement rejoindre le club des espèces menacées en Île-de-France. © Denis Attinault.

urbains font même figure d'exception. Ce sont les seules espèces spécialistes qui ne sont pas directement menacées puisque leur milieu de prédilection est en expansion sur l'ensemble de la planète.

Cependant, on l'a dit, les spécialistes des milieux urbains ne recherchent pas tous les mêmes sous-habitats urbains. Par exemple, bon nombre de spécialistes du bâti sont des espèces qui, à l'origine, étaient plutôt rupestres et qui ont su s'adapter et trouver, dans les parois des bâtiments, l'équivalent de falaises de remplacement. Mais des espèces cavernicoles qui recherchent des anfractuosités dans les bâtiments pour se reproduire ne trouveront pas les mêmes ressources dans toutes les zones bâties. Des villes ou des quartiers, entièrement rénovés, ou composés de constructions neuves, lisses ou en verre, sans la moindre ouverture ou fissure, seront beaucoup moins attractifs pour ces espèces.

Globalement, on peut dire que pour la majorité des spécialistes urbains, la ressource en habitats favorables est suffisamment importante, surtout en Île-de-France, pour

que la situation ne soit pas des plus préoccupantes. Cependant, on constate que les aménagements modernes et les configurations actuelles de certaines zones urbaines peuvent être défavorables, même aux spécialistes du bâti. Il serait donc réducteur de considérer que l'expansion urbaine est automatiquement synonyme de bonne santé pour ces espèces. À ce titre, il est important de souligner de nouveau que le classement en «Préoccupation mineure» d'une espèce ne signifie pas systématiquement que sa situation soit idéale, mais bien qu'elle demeure juste satisfaisante. À titre d'exemple, l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) est une spécialiste du bâti dont les populations franciliennes méritent une surveillance accrue. Un déclin semble se dessiner d'après les données Stoc mais, compte tenu des fortes fluctuations interannuelles enregistrées et des biais liés à la détection de l'espèce, la fiabilité de cette tendance est faible. Par conséquent, elle est classée aujourd'hui en «Préoccupation mineure», mais il n'est pas exclu que de plus amples informations sur cette espèce ne révèlent à l'avenir une situation plus critique qu'on ne le croyait.

On peut citer aussi le cas du Choucas des tours (*Corvus monedula*) qui semble perdre du terrain en Île-de-France. Les tendances Stoc sont difficiles à interpréter pour cette espèce grégaire, mais les observations de terrain laissent entrevoir un net recul des effectifs nicheurs dans les secteurs les plus densément bâtis de la région, où elle était encore bien représentée il y a quelques années, la ville de Paris en tête. En dehors de ces zones densément bâties, les populations de Choucas sont jugées assez stables. Un suivi plus précis, centré sur cette espèce, permettrait d'affiner son statut régional.

Enfin, le cas le plus marquant est celui du Moineau friquet (*Passer montanus*). Bien que son statut varie beaucoup entre les régions, une tendance générale défavorable le classe dans la catégorie «Quasi menacée» en France. En Île-de-France, son déclin fait consensus au sein de la communauté ornithologique, mais cette diminution est mal quantifiée. Il est donc aujourd'hui classé en «Quasi menacé» dans la région. Mais lui aussi serait un très bon candidat pour une enquête de suivi à long terme, afin de pouvoir chiffrer de manière précise l'importance et la rapidité de son déclin. Les résultats de cette étude pourraient bien lui attribuer une catégorie de menace supérieure dans les années à venir.

Le Moineau friquet est donc le seul spécialiste du bâti qui se démarque par sa catégorie de menace. Ce résultat est à mettre en parallèle avec le bilan inquiétant concernant les espèces de milieux agricoles. En effet, bien que ce moineau puisse être abondant dans certains milieux urbains dans certaines parties de son aire de reproduction, il est certainement le plus rural de tous les spécialistes du bâti. En Île-de-France, il est d'ailleurs considéré comme essentiellement campagnard. En plus de la densification de l'aire urbaine parisienne qui lui est néfaste, il est certainement aussi affecté par les transformations des paysages agricoles. Ces deux facteurs combinés sont sûrement à l'origine du statut de menace plus fort qui pèse sur l'espèce.

Si le constat est globalement satisfaisant pour les espèces des milieux bâtis, on ne peut pour autant résumer la situation à un raccourci du type : «ces espèces ne courent aucun danger puisque les villes s'étendent». Les milieux urbains, longtemps considérés comme antinomiques avec le concept même de nature, ont fait l'objet d'une attention plus particulière au cours des dernières décennies. Ainsi, il est aujourd'hui établi que l'environnement urbain peut être diversifié, s'il est pensé et étudié comme un nouveau système écologique plutôt que comme un environnement dégradé, et aménagé en fonction.

Milieux aquatiques : des zones humides peu favorables aux oiseaux nicheurs

Pour favoriser la biodiversité, le rôle indispensable des milieux aquatiques n'est plus à démontrer. Les zones humides accueillent (de manière non exclusive) 50 % des espèces d'oiseaux et 30 % des espèces végétales françaises remarquables ou menacées⁶. Et les enjeux sur ces espaces sont d'autant plus importants qu'ils ont considérablement régressé au fil des siècles, concentrant de fait aujourd'hui les espèces qui leur sont étroitement liées sur de petits territoires résiduels dans bien des cas.



La population nicheuse de Sternes naines (*Sterna albifrons*) est restreinte à quelques îlots de carrières en Bassée seine-et-marnaise. À la fin des années 1990, on comptait une dizaine de couples, mais désormais l'espèce ne niche plus chaque année sur ce site. © Wikicommons/Durzan Cirano.

En Île-de-France, les milieux aquatiques représentent entre 2 et 2,5 % du territoire, ce qui confirme leur caractère localisé. Ces 2 % de zones humides se répartissent assez bien sur le sol régional. L'entité représentative la plus vaste est la plaine alluviale de la Bassée dans le sud-est de la région, mais d'autres secteurs se démarquent également comme le val de Basse-Seine, les boucles de la Marne, les vallées de l'Essonne ou encore les complexes de mares et d'étangs du secteur de Rambouillet. Ces zones humides peuvent avoir de multiples aspects (prairies humides, plans d'eau, forêts marécageuses, roselières, tourbières,...), mais la région francilienne se caractérise avant tout par son réseau de carrières réaménagées, qui constituent une part essentielle des milieux occupés par les oiseaux d'eau en Île-de-France.

Contrairement aux trois précédentes catégories majeures d'occupation du sol (agricole, forestier et bâti), la spécialisation aux milieux aquatiques n'a pas fait l'objet d'une liste d'espèces établie par le MNHN. Ces milieux étant beaucoup moins représentés que les trois autres, le jeu de données standardisées récoltées dans ce type d'habitat est trop faible pour être exploité.

Néanmoins, parmi les 151 espèces d'oiseaux nicheurs évaluées dans la Liste rouge régionale, nous en avons isolé quarante-deux (voir liste des « Espèces de zones humides », page 68) que l'on peut considérer comme dépendantes des milieux aquatiques. Or, si l'on regarde le statut de ces quarante-deux espèces, le bilan est le suivant (voir Figure 13 voir page ci-contre).

6. IAU-îdF, 2010. Atlas régional de l'Île-de-France. Les milieux humides selon Ecomos..

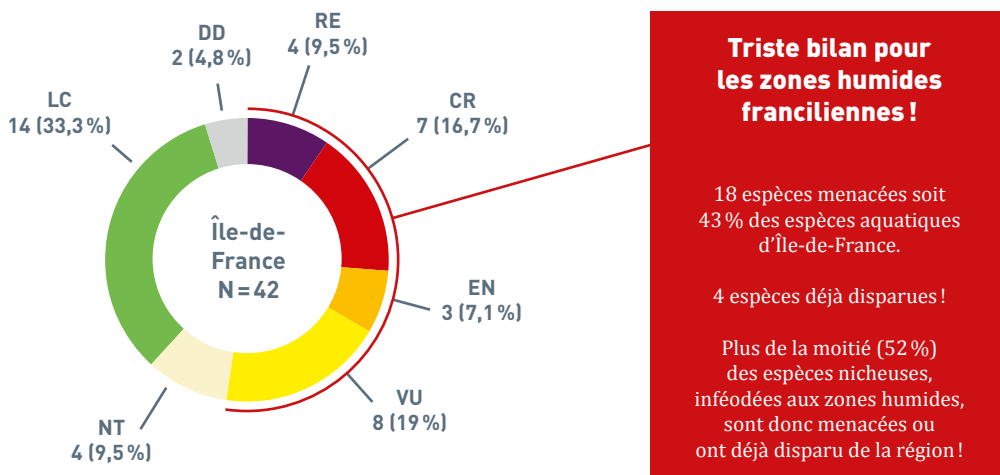


Figure 13. Répartition du niveau de menace des quarante-deux espèces franciliennes inféodées aux zones humides.

Avec deux espèces sur trois classées dans une catégorie de menace supérieure à la «Préoccupation mineure», et plus d'une espèce sur deux officiellement menacée voire déjà disparue, le bilan est catastrophique !

En France, en dehors de quelques rares exceptions, les milieux aquatiques occupent une surface plutôt restreinte, souvent morcelée et soumise à d'importantes pressions. En résumé, il s'agit de milieux vulnérables occupant des surfaces réduites. On peut par conséquent s'attendre au fait que des menaces accrues pèsent sur les espèces qui y sont inféodées. L'ampleur du constat pour l'Île-de-France n'en est pas moins alarmante.

Pour se faire une idée plus précise, on peut reproduire le même exercice à l'échelle nationale. Parmi les espèces évaluées dans la Liste rouge des espèces menacées en

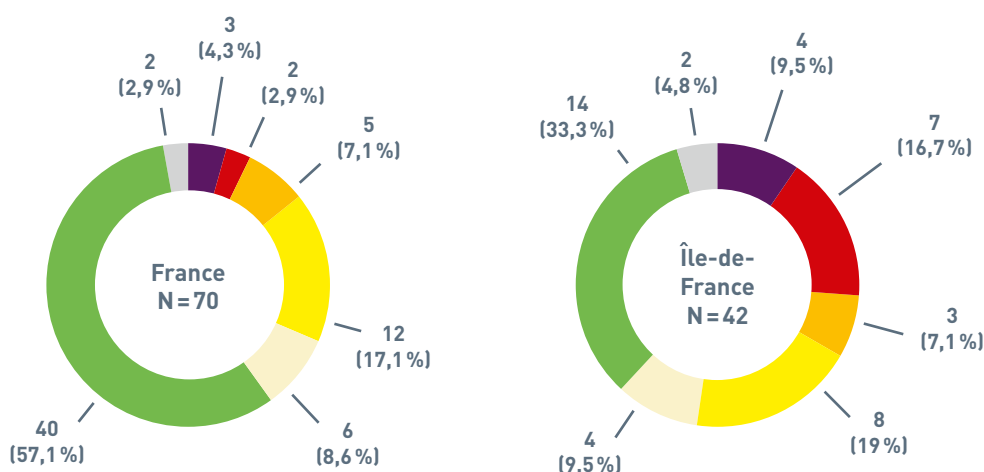


Figure 14. Comparaison du degré de menace des espèces d'oiseaux d'eau nichant en France et en Île-de-France.

France publiée en mai 2011, nous en avons retenu soixante-dix qui pourraient être considérées comme spécialistes des milieux aquatiques (voir Figure 14, page 41). Or, sur ce seul critère de l'état de santé des populations d'oiseaux qui en dépendent, les milieux aquatiques français dans leur globalité semblent en bien meilleur état que ceux d'Île-de-France. La comparaison avec le bilan national, déjà peu réjouissant (près d'une espèce sur trois menacée ou disparue), renforce le côté alarmant de la situation francilienne.

Et pour s'en convaincre une fois de plus, si besoin est, on peut comparer le statut francilien des quarante-deux espèces des milieux aquatiques nichant en Île-de-France avec le statut national de ces quarante-deux mêmes espèces (voir Figure 15, ci-dessous). Le résultat est sans appel.

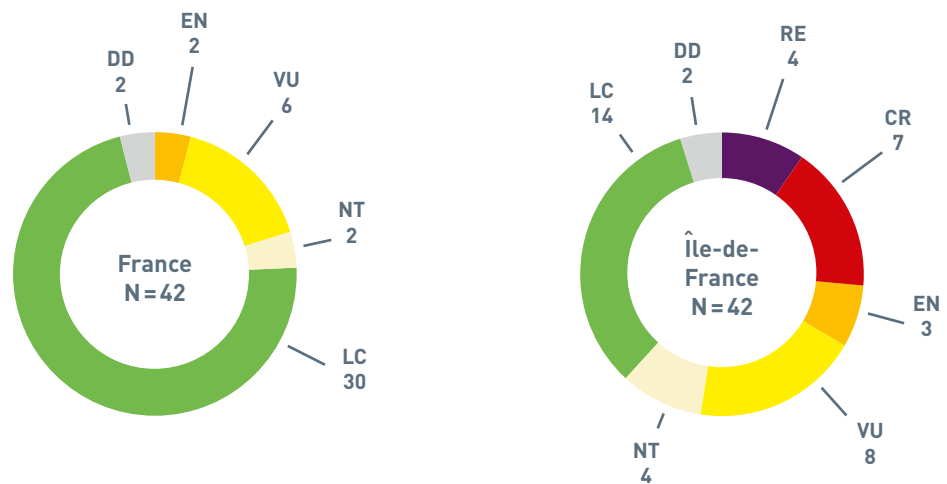
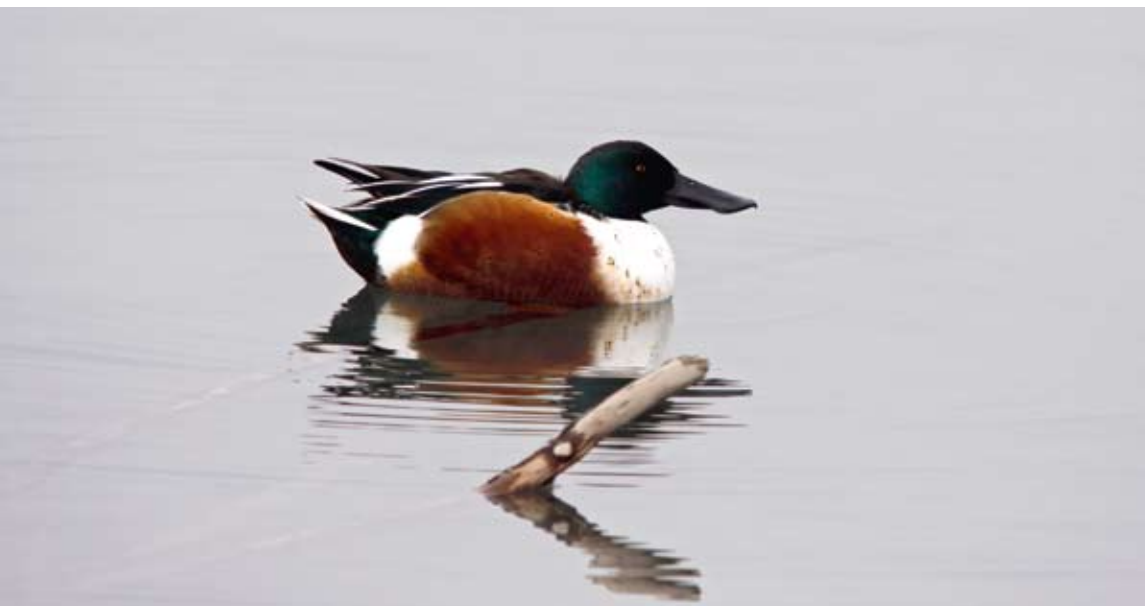


Figure 15. Comparaison du degré de menace des espèces d'oiseaux d'eau nichant en France et en Île-de-France, en ne tenant compte que des quarante-deux espèces nichant en Île-de-France.

Bien entendu, ce résultat est influencé par la taille des populations concernées. Une taille de population réduite étant un des critères de menace retenus pour statuer sur la situation d'une espèce, il n'est pas surprenant que la situation régionale soit plus critique que la situation nationale. De surcroît, les espèces qui recherchent des habitats eux aussi faiblement représentés, cumulent les facteurs défavorables. Néanmoins, nous avons vu précédemment que les seuils retenus dans la méthodologie de l'UICN s'appliquent universellement à tous les territoires, et la méthode d'ajustement régional de cette méthodologie a été également appliquée aux oiseaux des zones humides. C'est ainsi que des espèces comme le Héron bicolore (*Nycticorax nycticorax*) ou la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) ont vu les catégories de menace qui leur étaient attribuées, déclassées d'un ou deux crans. Leurs populations franciliennes au sens strict sont encore très faibles, ce qui conduit à classer ces espèces comme fortement menacées (CR ou EN). Mais la dynamique d'expansion, observée dans la région et dans les régions voisines, optimise les chances de



Le Canard souchet (*Anas clypeata*), une espèce classée « En danger critique d'extinction » dont la population francilienne est estimée à moins de dix couples chaque année. © Sébastien Sibley.

survie et les probabilités d'accroissement de ces populations « strictement » franciliennes. Elles sont donc toutes deux classées en catégorie « Vulnérable ».

L'ampleur du décalage entre la situation francilienne et la situation nationale reflète un état de conservation plus mauvais en Île-de-France pour un certain nombre d'espèces. Un exemple frappant est celui des canards nicheurs. Parmi les huit espèces évaluées dans cette liste régionale, une seule est en « Préoccupation mineure » ! Il s'agit du Canard colvert (*Anas platyrhynchos*). Les autres se répartissent de la manière suivante : une espèce « Quasi menacée » (Fuligule morillon), deux espèces « Vulnérables » (Tadorne de Belon et Nette rousse), une espèce « En danger » (Fuligule milouin) et trois espèces « En danger critique » (Sarcelle d'hiver, Sarcelle d'été et Canard souchet).

Citons également les espèces de roselières, qui présentent des statuts inquiétants, à l'image du Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) récemment disparu de la région en tant que nicheur, du Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), de la Locustelle lusciniôïde (*Locustella luscinioides*) et de la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*), tous trois « En danger critique d'extinction » ; ou encore du Phragmite des joncs (*Acrocephalus schænobæus*) considéré « En danger » en Île-de-France. Pour toutes ces espèces les tendances sont négatives en Île-de-France sur le long terme. Pourtant, certaines d'entre elles affichent des dynamiques positives ailleurs en France. Le Phragmite des joncs est en progression dans le pays. Quant au Busard des roseaux, passé de 10-12 couples au milieu des années 1990, à 1-3 couples à la fin des années 2000 en Île-de-France, il est pourtant en augmentation dans le nord de la France !

Tout ceci amène à se poser de sérieuses questions sur l'état de nos zones humides. On peut être tenté de se réjouir pour certaines catégories d'espèces aquatiques qui présentent des effectifs nicheurs en augmentation, notamment la Nette rousse et le

ripisylve* : ensemble des formations boisées présentes sur les rives d'un cours d'eau ou d'une zone humide.

Fuligule morillon, respectivement classés «Vulnérable» et «Quasi menacé» en raison de la taille réduite de leurs populations franciliennes. Il s'agit d'espèces ayant bénéficié de l'aménagement écologique des anciennes carrières en eau, notamment par la création d'îlots favorables à leur reproduction. Cependant, les trois espèces de canards «En danger critique» exigent des plans d'eau riches en végétation aquatique (roselières, ripisylve* inondée) et des berges peu ou pas artificialisées et à l'abri du piétinement : combinaison très rare en Île-de-France. Si certains habitats aquatiques de la région ne sont pas protégés et gérés de manière à répondre aux besoins écologiques de ces espèces plus exigeantes, leur disparition est très probable dans un avenir proche.

Ainsi, ces espaces qui remplissent de multiples fonctions (hydrologiques, climatiques, biologiques,...) sont notamment reconnus comme étant d'incalculables réservoirs de biodiversité. Une prise de conscience relativement récente a conduit les acteurs locaux à entamer un travail de conservation et de restauration et à conjuguer leurs outils pour valoriser et protéger ces milieux (sites classés, arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles, espaces naturels sensibles, Znieff, sites Natura 2000...), mais le bilan établi par cette Liste rouge régionale démontre qu'un effort encore important doit être porté pour retrouver une situation, au minimum, convenable.



Le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), l'un des rapaces les plus menacés d'Île-de-France. © Denis Attinault

DES GROUPES D'ESPÈCES PARTICULIÈREMENT MENACÉS

La moitié des rapaces nicheurs d'Île-de-France menacés ou disparus

Situés au sommet de la chaîne alimentaire, les rapaces diurnes et nocturnes sont de bons indicateurs de l'état de santé d'un écosystème : leur présence témoigne de l'abondance des espèces animales et végétales situées à des niveaux trophiques inférieurs. L'Île-de-France accueille seize espèces de rapaces nicheurs. Trois autres espèces sont considérées comme des nicheurs marginaux (NA^b) et n'ont donc pas été évaluées. Il s'agit du Hibou des marais (*Asio flammeus*), du Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) et du Circaète jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*).

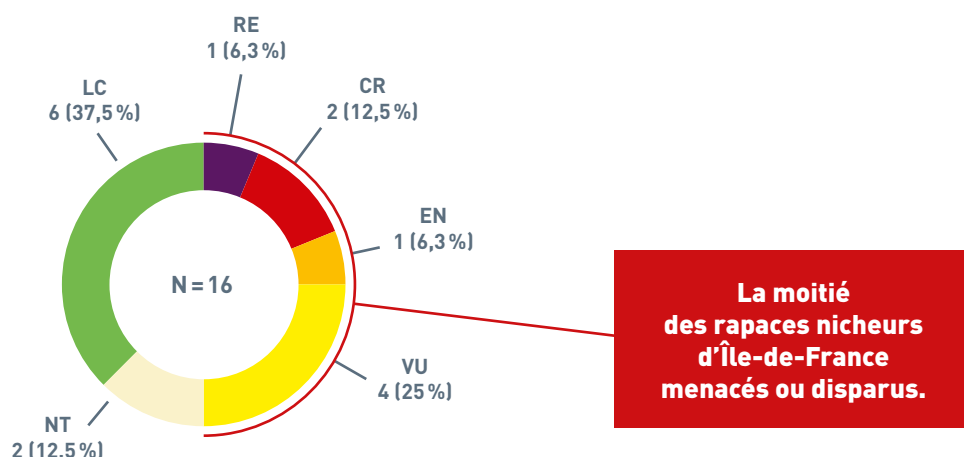


Figure 16. Répartition des rapaces nichant en Île-de-France en fonction de leur degré de menace.

Ces seize espèces représentent un peu moins de la moitié des rapaces se reproduisant sur le territoire national (N=35). Si l'on isole ces seize espèces de rapaces et que l'on se penche sur leur statut dans la région, on s'aperçoit que 50% sont menacées ou disparues. À titre de comparaison, sur ces seize espèces, deux seulement sont classées «Vulnérables» en France (Busard des roseaux et Busard cendré) et toutes les autres sont situées en «Préoccupation mineure». Une fois de plus, ce contraste entre la situation francilienne et la situation nationale apparaît très inquiétant.

Cependant, une des conséquences déjà mentionnée de l'application régionale des critères de l'UICN peut être particulièrement marquée pour ce groupe d'espèces. En effet, les rapaces sont des oiseaux qui défendent souvent de grands territoires et



La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) est classée «Vulnérable» en Île-de-France. La dynamique de sa population ne semble pas mauvaise (autour de 200 couples dans la région), mais il s'agit d'une espèce utilisant de grands territoires : son expansion est peut-être contrainte par la surface des habitats disponibles. © Jean-Philippe Siblet.

présentent donc de faibles densités. Par conséquent, leurs effectifs sont souvent plus faibles que ceux de la majorité des autres espèces d'oiseaux. À titre d'exemple, une espèce comme le Milan noir (*Milvus migrans*), en expansion et en augmentation dans la région, est tout de même classée «Vulnérable» du fait de la taille réduite de sa population. Néanmoins, si on considère le statut national des trente-cinq espèces de rapaces nicheurs en France, la situation francilienne semble malheureusement beaucoup moins atypique. À l'échelle nationale, on constate également qu'environ 50 % des rapaces sont menacés. L'évaluation de la situation en Île-de-France semble donc s'intégrer dans une réalité plus générale qui illustre un mauvais état de conservation des populations d'oiseaux de proie à différentes échelles.

Parmi les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité dans sa globalité se trouvent la fragmentation et la transformation des habitats, en lien avec l'urbanisation croissante ou l'intensification de l'agriculture. Or, les grands prédateurs, dont font partie les rapaces, sont souvent les plus affectés par ces changements globaux qui impactent de manière directe la disponibilité en territoires de nidification et l'abondance de leurs proies.

Parmi les exemples les plus frappants, on peut citer le cas du Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) classé « En danger critique d'extinction » en Île-de-France en raison de l'effondrement de ses effectifs nicheurs (un à trois couples aujourd'hui) et du mauvais état de conservation des habitats qui lui sont favorables. Le Busard cendré (CR) et le Busard Saint-Martin (VU) suivent la même pente négative, plus critique dans le premier cas que dans le second, mais inquiétante pour les deux. On peut également mentionner la situation de l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), espèce discrète, difficilement détectable, et dont les effectifs franciliens sont par conséquent sous-estimés. Elle est classée « En danger » en raison de la faiblesse de sa population. Plus à l'est en Europe, cette espèce se reproduit jusqu'au cœur des villes dans les parcs urbains. Cependant, bien que les tendances soient très difficiles à évaluer pour cet oiseau discret, au regard des mœurs et des exigences qu'on lui connaît dans la région, il est peu probable que la population francilienne d'Autour des palombes atteigne dans un avenir proche une taille susceptible de sortir l'espèce des catégories de menace définies par l'UICN. À moins que les oiseaux franciliens ne modifient leur comportement et viennent à s'adapter à des milieux plus perturbés, il est nettement plus probable que cette espèce, qui affectionne les massifs forestiers suffisamment grands et calmes, soit défavorisée par le morcellement et la surfréquentation qui menacent les forêts d'Île-de-France.

Les migrateurs au long cours plus menacés que les migrateurs courte distance



La Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*) est l'un des migrateurs au long cours sur le point de disparaître d'Île-de-France.
© Wikicommons/ Carles Pastor.

En France comme en Europe, les migrateurs au long cours ou transsahariens accusent des déclinés plus marqués que les espèces sédentaires ou migrantes sur de courtes distances. Les raisons de ces déclinés sont multiples : qualité des sites d'hivernage, de halte et de nidification ; impact du réchauffement climatique sur les conditions météorologiques pendant la migration ; décalage accru entre l'apparition des proies au printemps et la période de nidification des migrateurs. L'Île-de-France n'échappe pas à la règle : sur cinquante-deux migrateurs au long cours évalués, seuls dix-sept sont classés en « Préoccupation mineure ». Les deux-tiers des espèces nichant en Île-de-France et hivernant en Afrique sont donc éteints, menacés ou presque menacés !

70% des oiseaux nicheurs disparus d'Île-de-France et la moitié des espèces menacées sont des migrateurs au long cours ! Les grands migrateurs ne représentent pourtant qu'un peu plus du tiers de l'avifaune nicheuse de la région.

Au contraire, les espèces restant en Europe pour hiverner apparaissent en bien meilleur état de conservation : 70% d'entre elles sont classées en « Préoccupation mineure », une proportion deux fois plus élevée que chez les migrateurs transsahariens.

Les politiques environnementales franciliennes ont-elles un rôle à jouer dans l'atténuation du déclin des migrateurs transsahariens? Ou s'agit-il simplement d'une tendance globale très délicate à enrayer? Une réponse partielle est possible: 85% des migrateurs transsahariens sont des espèces se nourrissant d'insectes ou de petits invertébrés. Ainsi, il s'agit également des espèces les plus impactées par l'emploi des pesticides. Pour ces espèces qui subissent une dégradation des conditions requises au cours de leur fin d'hivernage ou de leur trajet migratoire, des milieux de nidification de mauvaise qualité peuvent définitivement nuire au succès de leur reproduction.



Le Petit gravelot (*Charadrius dubius*) est classé en catégorie « Vulnérable » du fait de la combinaison de deux facteurs menaçants. Bien qu'assez stable sur le long terme, sa population francilienne, estimée à 150 - 200 couples, reste faible. Mais l'inquiétude principale émane du déclin général constaté de la surface et de la qualité de ses habitats de prédilection (gravières, zones sableuses ou friches sèches à proximité de pièces d'eau).

QUELQUES EXEMPLES D'ESPÈCES

	BÉCASSINE DES MARAIS <i>Gallinago gallinago</i>	50
	COCHEVIS HUPPÉ <i>Galerida cristata</i>	51
	PIC CENDRÉ <i>Picus canus</i>	52
	NETTE ROUSSE <i>Netta rufina</i>	53
	FAUVETTE PITCHOU <i>Sylvia undata</i>	54
	PIPIT FARLOUSE <i>Anthus pratensis</i>	55
	BUSARD CENDRÉ <i>Circus pygargus</i>	56
	GORGEBLEUE À MIROIR <i>Luscinia svecica</i>	57
	BLONGIOS NAIN <i>Ixobrychus minutus</i>	58
	PERDRIX ROUGE <i>Alectoris rufa</i>	59
	GARROT À ŒIL D'OR <i>Bucephala clangula</i>	60

BÉCASSINE DES MARAIS

Gallinago gallinago

Disparue au niveau régional

RE

Depuis la fin des années 1980, les populations de Bécassine des marais s'effondrent en France : moins de 100 couples nichaient dans le pays en 2010. L'espèce est ainsi classée « En danger » à l'échelle nationale. En Île-de-France, il est déjà trop tard et l'espèce a « Disparu au niveau régional » (RE). La dynamique de recul vers le nord des populations nicheuses françaises, fragilisées par l'intensification agricole et le drainage des marais, a eu raison de la faible population francilienne. À titre de comparaison, la belle population du Marais breton vendéen comptait 155 couples en 1986, 30 couples en 1996 et... seulement un chanteur en 2010, dans un milieu qui demeure largement favorable à l'espèce. Peu surprenant, donc, que les quelques couples qui nichaient auparavant en Île-de-France aient fini par ne plus se renouveler. La reproduction est restée régulière jusqu'à la fin des années 1970, puis quinze années ont passé sans que des données soient recueillies, et en 1995 un couple a niché à Triel-sur-Seine. Il demeure possible qu'une nidification occasionnelle se produise ponctuellement à l'avenir, mais le mauvais état de conservation global de la Bécassine des marais en France et dans les pays voisins rend une réinstallation durable peu probable.



Bécassine des marais.
© Sébastien Siblet.

EN

En danger

COCHEVIS HUPPÉ

Galerida cristata



Cochevis huppé.
© Denis Attinault.

Le déclin prononcé du Cochevis huppé en Île-de-France fait l'unanimité au sein de la communauté ornithologique francilienne. Il en va de même pour les autres régions du nord de la France, de la Picardie et du Nord-Pas-de-Calais en tête.

Ce passereau de milieux ouverts est associé aux espaces agricoles (plaines sèches, friches et jachères, notamment), mais il a toujours apprécié la proximité de l'homme et des chevaux. Il s'est adapté au cours du xx^e siècle aux abords d'implantations humaines comme les friches

industrielles, les zones de chantiers, les terrains vacants, les grands parkings, etc.

À l'instar des spécialistes agricoles, le cochevis a certainement pâti ces dernières décennies de l'intensification des pratiques agricoles. La modification des paysages ruraux est d'ailleurs la raison la plus souvent avancée pour expliquer son attrait progressif pour des milieux de prédilection plus urbains, principalement dans la partie nord de son aire de répartition, dont fait partie l'Île-de-France.

Des espaces agricoles qui ne correspondent plus à ses besoins, des milieux de substitution qui sont souvent provisoires (friches urbaines, chantiers,...) et soumis à de fortes pressions, l'abandon de la traction hippomobile en ville expliquent l'effondrement de ses effectifs régionaux au cours des vingt dernières années.

En outre, l'effet « limite d'aire » peut s'ajouter aux facteurs de déclin, le Cochevis huppé étant plutôt une espèce à affinité méridionale, dont les populations chutent dans la moitié nord de la France. Pour la période 1985-1989, il était nicheur sur 33 des 34 mailles franciliennes de l'Atlas national* et jusqu'au début des années 1990, le Cochevis huppé était encore considéré comme nicheur probable jusque dans Paris !

En 1995, la population francilienne était encore estimée à 300-400 couples. Aujourd'hui, il ne reste que quelques dizaines de couples dans la région ! Ce déclin spectaculaire fait donc du Cochevis huppé l'un des passereaux actuellement le plus menacé en Île-de-France.

* LESAFFRE G. ET LE MARÉCHAL P., 2000. Les Oiseaux d'Île-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région. Delachaux et Niestlé. Paris. 343. p.

PIC CENDRÉ

Picus canus

En danger critique

CR

Le Pic cendré est probablement le plus emblématique des oiseaux nicheurs menacés d'Île-de-France. En déclin sur l'ensemble du territoire national (et sur celui de l'Allemagne voisine), la tendance francilienne ne fait malheureusement pas exception.

Le cas du Pic cendré est assez énigmatique. L'évolution de ses populations ainsi que les raisons de ces évolutions restent assez floues. En Île-de-France, comme en France, il n'a jamais été un nicheur commun, cependant, ses effectifs et son aire de répartition semblent se réduire sans discontinuer depuis que l'on dispose de données suffisantes. La situation francilienne est particulièrement inquiétante puisqu'actuellement, il est très probable que l'espèce ne se reproduise plus dans la région. Le doute subsiste cependant et les rares données récentes en période favorable laissent un faible espoir quant à la possible présence relictuelle d'une poignée de couples nicheurs localisés dans des espaces boisés privés ou sous-prospectés. La discrétion caractéristique de l'espèce plaide aussi en faveur d'une possible présence passée inaperçue.

Cependant, le Pic cendré démontre une dynamique complètement opposée à celle des autres pics forestiers (Pic noir, Pic épeiche, Pic mar) qui connaissent une expansion et une augmentation remarquables en Île-de-France. La compétition avec d'autres espèces fait d'ailleurs partie des hypothèses avancées pour tenter d'expliquer son



Pic cendré.
© Teerje Kolaas.

déclin. Le Pic cendré est passé d'une estimation de cinquante couples en 1995 en Île-de-France à une population quasi inexistante aujourd'hui puisqu'aucune preuve certaine de reproduction n'a pu être établie ces toutes dernières années.



Vulnérable

NETTE ROUSSE *Netta rufina*



Nettes rousses.
© Sébastien Siblet.

La Nette rousse s'est reproduite pour la première fois en Île-de-France en 1999, et elle poursuit sa colonisation depuis cette date. Elle n'en demeure pas moins d'une grande rareté : la faible taille de sa population actuelle (moins de vingt couples) et sa zone d'occupation restreinte en font une espèce menacée dans notre région. Toutefois, la dynamique d'expansion actuelle de l'espèce a conduit à la classer «Vulnérable» (VU), plutôt qu'«En danger». Au niveau national, elle est inscrite en «Préoccupation mineure», mais l'effectif nicheur français (quelques centaines de couples) demeure mal connu et sujet à débats. Ses effectifs nicheurs sont en légère augmentation en Europe.

Le bastion de l'espèce en Île-de-France se situe dans le réseau de zones humides de la Bassée (plans d'eau issus de l'exploitation des granulats alluvionnaires, principalement). Depuis la première nidification en 1999, sept couples avaient été comptabilisés en 2003, trois en 2004, onze en 2005, pour culminer à dix-huit en 2008. Un léger déclin a été noté en 2009 (N. Flamant, comm. pers.).

Si la dynamique positive de l'espèce dans le nord de la France explique en grande partie cette colonisation, l'arrivée de la Nette rousse dans le paysage francilien illustre également l'importance de la protection des zones humides : sur les onze couples reproducteurs en 2005, dix ont niché sur l'espace protégé du Carreau-Franc, à Marolles-sur-Seine (Seine-et-Marne). Ce site, sur lequel les aménagements écologiques couplés à une protection intégrale ont permis l'installation de l'espèce, a joué le rôle de source d'expansion de l'espèce dans le reste de la Bassée. Divers plans d'eau voisins ont par la suite accueilli la reproduction de la Nette rousse. Ces dernières années, l'espèce poursuit sa colonisation dans d'autres secteurs, avec une reproduction en vallée du Loing, et une nidification suspectée en vallée de la Marne.

L'entretien et la poursuite des réaménagements de gravières alluvionnaires sont nécessaires pour le maintien de cette superbe espèce dans notre région. La principale menace est constituée par la pression cynégétique, l'espèce étant classée gibier sur le territoire français. La Nette rousse est présente toute l'année en plus ou moins grand nombre en Seine-et-Marne (plus de 350 individus en janvier 2012), et une partie des individus nicheurs est sédentaire – fait attesté par la pose de marques nasales sur des individus reproducteurs. Ainsi, la pression de chasse en période hivernale peut avoir un impact direct sur l'effectif reproducteur de la Nette rousse en Île-de-France

FAUVETTE PITCHOU

Sylvia undata

En danger

EN

La Fauvette pitchou, espèce inscrite à l'Annexe 1 de la Directive Oiseau, se trouve en limite nord de son aire de répartition en Île-de-France. Classée en «Préoccupation mineure» en France, la très faible population d'Île-de-France est «En danger» (EN): son aire de reproduction est limitée aux massifs des Trois Pignons et à Fontainebleau; ses effectifs sont inférieurs à 50 couples –vraisemblablement entre vingt et trente couples– et l'espèce a accusé un sérieux déclin depuis les années 1980, époque à laquelle la population du massif était évaluée à 100 - 150 couples.

La Fauvette pitchou est une espèce spécialiste des landes sur sol acide, et dépend donc de la protection et de la gestion de ces habitats. Le bastion actuel de la Fauvette pitchou se trouve en zone protégée: il s'agit de la réserve biologique domaniale de la forêt des Trois Pignons, où le dernier recensement a dénombré dix-huit individus cantonnés en 2001. Il en va de même pour la plaine de Chanfroy et de ses environs, en forêt domaniale de Fontainebleau, qui disposent également du statut de réserve biologique. La grande majorité de la population de Fauvettes pitchous du massif se trouve donc en zone protégée. La faible taille de sa population la rend cependant extrêmement sensible aux aléas climatiques: il s'agit d'une espèce thermophile, dont l'expansion vers le nord est limitée par son intolérance aux hivers froids. Un épisode de gel prolongé peut ainsi affaiblir considérablement la petite population seine-et-marnaise.

Afin de mieux évaluer l'état de conservation de l'espèce en Île-de-France, de nouvelles prospections concertées dans le massif de Fontai-



Fauvette pitchou.
© Frédéric Jiguet.

nebleau seraient souhaitables. La dynamique de l'espèce ne semble pas uniquement négative: dans le courant des années 2000, l'espèce a colonisé de manière temporaire la Forêt de Sénart (jusqu'à quatre couples en 2003, disparition en 2005), le bois de Rochefort-en-Yvelines (un couple en 2008) et la boucle de Moisson (un couple en 2008 et 2009).



Vulnérable

PIPIT FARLOUSE *Anthus pratensis*



Pipit farlouse.
© Sébastien Siblet.

Le Pipit farlouse fait partie des espèces spécialistes des milieux agricoles. Cela ne signifie pas que l'agriculture lui a été favorable : il fait plutôt partie des adeptes des milieux prairiaux, inclus dans la classification globale « agricole ». Or, en Île-de-France, les surfaces de pâtures et de prairies naturelles n'ont cessé

de décroître, et parallèlement à ses milieux de prédilection, le Pipit farlouse accuse un déclin dramatique en Île-de-France. Si l'estimation de Le Maréchal et Lesaffre de 20 000 - 30 000 couples en 1995 était très optimiste, il est certain que la population francilienne ne dépasse plus les 1 000 couples en 2010, et se limite plus probablement à 200 - 300 couples. Le manque de certitudes quant à l'ancienne estimation ne permettant pas d'apprécier avec précision l'ampleur du déclin de cette espèce, le Pipit farlouse a été classé « Vulnérable » (VU), mais son cas pourrait s'avérer plus préoccupant encore. Il est aussi « Vulnérable » au niveau national, avec des chiffres Stoc qui traduisent une chute de 70 % sur la période 1989 - 2009 et à l'échelle de l'Europe, le Pipit farlouse est également en déclin. L'évolution négative observée en Île-de-France correspond donc à un schéma global.

L'espèce est désormais présente de manière clairsemée dans le paysage francilien : un ou deux couples ici ou là, rares sont les sites accueillant 4 - 5 couples ou plus. Elle est principalement présente en Seine-et-Marne, suivie par les Yvelines et l'Essonne. À titre d'exemple, les plus grosses densités récentes ont été trouvées à Mormant, en Seine-et-Marne, avec 7 - 8 couples autour du village dans de petites prairies isolées au milieu des cultures. À Luzancy, en Seine-et-Marne, jusqu'à quatre couples se reproduisent dans une grande prairie inondée. L'état de conservation du Pipit farlouse en Île-de-France est ainsi extrêmement dépendant des prairies non cultivées et de la surface des cultures en jachère.

BUSARD CENDRÉ

Circus pygargus

En danger critique d'extinction

CR

Rapace spécialiste des milieux cultivés, il est classé «Vulnérable» en France, et «En danger critique d'extinction» (CR) en Île-de-France. Divers arguments viennent étayer ce classement alarmiste : la population régionale, de très petite taille et en déclin prolongé, compte donc une zone d'occupation restreinte, si bien que ses probabilités d'extinction sont supérieures à 50 % au cours des dix prochaines années.

Le Busard cendré fait l'objet d'un suivi très précis en Île-de-France et, hormis la bonne année 2007 (douze couples nicheurs), les effectifs se situent en moyenne autour de cinq à sept couples, dans les plaines agricoles du sud de la Seine-et-Marne et de l'Essonne. La ponte tardive de l'espèce met en péril les nichées lors des moissons. Chaque année, le suivi effectué par le réseau de surveillance busards permet de sauver plusieurs nids, et ainsi de maintenir viable la population francilienne. La faible abondance de proies consécutive à l'utilisation intensive de produits phytosanitaires dans les milieux de reproduction de l'espèce constitue une autre cause importante de déclin, en Île-de-France comme en France.

Depuis le début des années 1980, l'espèce se maintient dans notre région à des effectifs inférieurs à dix couples nicheurs. Les régions voisines peuvent potentiellement jouer le rôle de source d'immigrants, notamment le département de l'Aube, qui compte environ 150 couples nicheurs en 2010 et, dans une moindre mesure, l'Yonne (trente-six couples en 2010).



Busard cendré.
© Wikicommons.



Vulnérable

GORGEBLEUE À MIROIR *Luscinia svecica*



Gorgebleue à miroir.
© Denis Attinault.

La Gorgebleue à miroir de la sous-espèce *cyanecula*, taxon auquel appartiennent les nicheurs franciliens, se reproduit de façon discontinue le long des côtes de la Manche, dans l'est et dans le nord de la France. Elle a connu une importante expansion entre 1960 et 1990, pour se stabiliser ou augmenter légèrement depuis. C'est d'ailleurs à la fin des années 1980 que l'espèce

s'est installée pour la première fois en Île-de-France, dans les Yvelines. Population encore bien précaire, elle n'a plus fait l'objet de preuve de reproduction avérée durant les années 1990, jusqu'à ce que l'espèce réapparaisse en divers endroits de la région dans les années 2000, cette fois principalement dans le nord du département de Seine-et-Marne.

En l'absence d'effectifs précis, on estime que la population francilienne se situe dans une fourchette comprise entre dix à vingt couples. Malgré la faible taille de sa population, la progression rapide de cette dernière a incité à placer l'espèce en catégorie «Vulnérable» (VU), et non «En Danger». Les boucles de la Marne abritent l'essentiel de la population (treize chanteurs en 2009), mais l'espèce apparaît ces dernières années en petit nombre en Bassée (un à deux couples) et dans le Val-d'Oise (un à deux couples).

En Île-de-France, l'espèce apprécie les saulaies-roselières (même de petite taille) à proximité de l'eau (le plus souvent le bassin d'une ancienne carrière). La présence de prairies inondables est également favorable à l'installation de l'espèce. Le bastion de la population francilienne est situé en zone protégée : l'Espace naturel sensible du Grand-Voyeux a abrité jusqu'à sept ou huit couples en 2008 et 2009, soit plus de la moitié de la population régionale. Plusieurs autres couples sont installés au sein du réseau Natura 2000 : le maintien de l'espèce dans notre région dépend ainsi de la protection des zones humides, et de mesures de gestion en faveur des saulaies-roselières associées aux prairies humides.

BLONGIOS NAIN

Ixobrychus minutus

En danger

EN

Le Blongios nain est surveillé à l'échelle européenne, car « considéré comme étant une espèce menacée au niveau national et européen et méritant des mesures conservatoires particulières »*, notamment à la suite de la régression et de la dégradation des zones humides. En France, ses effectifs ont chuté de près de 90% en trente ans (2000 couples estimés en 1968, 242 couples en 1997) ! La situation nationale semblait s'améliorer dans les années 2000 (483-778 couples en 2004) mais reste fragile ; le dernier bilan national réalisé sur la période 2005-2009 (342-586 couples nicheurs) infirmerait le constat de légère expansion fait en 2004. Ainsi, l'espèce est encore classée en « Quasi menacée » dans la dernière version de la Liste rouge nationale de mai 2011.

En Île-de-France, la population de Blongios est estimée à 25-40 couples. La faiblesse de ses effectifs, couplée à la relative rareté de son habitat de prédilection dans la région (grandes roselières), le classe « En danger » (EN) sur le territoire francilien. Cependant, sa situation y est assez atypique. Tout d'abord, la population régionale est plutôt stable, voire en augmentation, et surtout, l'espèce s'adapte bien au milieu urbain, ce qui est rarement le cas ailleurs en France. Phénomène assez pionnier, mais durable puisque le Blongios s'est reproduit dès 1987 au parc de la Courneuve, en Seine-Saint-Denis, depuis 1990 aux étangs de Croissy-Beaubourg, en Seine-et-Marne et depuis 2007 au parc des Chanteraines, dans les Hauts-de-Seine.

Par conséquent, la capacité d'adaptation de l'espèce à des milieux humides parfois résiduels et perturbés, ainsi que les mesures de conservation engagées en sa faveur dans la région (le Blongios est à l'origine du classement de plusieurs sites franciliens en zone Natura 2000 par exemple) sont des signes plutôt encourageants.



Blongios nain.
© Denis Attinault.

Néanmoins, la population nicheuse de Blongios en Île-de-France reste très fragile et menacée. Avec une population d'à peine une centaine d'individus, il suffirait qu'un ensemble de facteurs défavorables viennent affecter ce petit héron migrateur, même en dehors de ses sites de nidifications (routes migratoires, zones d'hivernage), pour que l'ensemble de la population francilienne se trouve décimée en très peu de temps.

* Les Blongios, PNR cap et marais d'Opale, Inventaire de la population de Blongios nains (*Ixobrychus minutus*) du marais Audomarois en 2011 (site : www.lesblongios.fr).

DD

Données insuffisantes

PERDRIX ROUGE

Alectoris rufa



Perdrix rouge.
© Frédéric Jiguet.

Cette espèce, autrefois répandue en Île-de-France, s'est considérablement raréfiée depuis le XIX^e siècle. Pourtant indigène, elle pâtit de son statut de gibier, et il est désormais délicat, voire impossible, de faire la part entre les populations sauvages et celles issues de lâchers cynégétiques. En l'absence d'étude approfondie de l'espèce en Île-de-France, elle a été classée «Données insuffisantes» (DD). Il est cependant suggéré qu'une population sauvage se maintiendrait dans le sud de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, estimée à 200 couples en 1995.

La Perdrix rouge mérite à de nombreux égards plus d'attention : il s'agit d'une espèce gibier. Elle appartient à la communauté précaire des

spécialistes des milieux agricoles (de tendance non détectable par le Stoc). L'urbanisation et l'intensification agricole font partie des raisons de son déclin en Europe. Les conséquences des lâchers cynégétiques de Perdrix choukar, et d'hybrides de Perdrix rouge croisées de Perdrix choukars sur les populations sauvages de Perdrix rouges sont mal connues. Enfin et surtout, il s'agit de l'espèce francilienne dont l'aire de répartition mondiale est la moins étendue : on ne la trouve qu'en péninsule Ibérique, en France, en Andorre, en Grande-Bretagne (introduite) et dans le nord de l'Italie. L'Espagne accueille plus de 80 % des effectifs mondiaux (en déclin). La France vient en seconde position (5-10%), et l'espèce y est également en déclin. Espèce thermophile, la Perdrix rouge ne se reproduit habituellement pas de manière naturelle au nord de l'isotherme 2°C de janvier (ou 8°C de mars), ce qui correspond au sud de la région Île-de-France.

On constate pourtant qu'aucune étude ornithologique ne lui a été consacrée dans la bibliographie ornithologique francilienne. La disparition future de l'espèce à l'état sauvage est pourtant envisageable, tant à l'échelle régionale que nationale. Le baguage non systématique des oiseaux relâchés par les fédérations de chasse en France (environ 2,5 millions chaque année, pour près de 2 millions de perdrix tirées) rend difficile le suivi des populations sauvages.

Un aperçu des observations de l'année 2011 indique que les communes de présence en période de reproduction (mi-mars à mi-août) en Île-de-France demeurent majoritairement situées dans le sud de la région (60%, N=26), tendance qui s'inverse en période de chasse (60% dans la moitié nord, mi-août à mi-décembre, N=18), notamment du fait de l'apparition d'oiseaux dans le Val-d'Oise. Les individus non issus de lâcher ayant plus de probabilités de survivre jusqu'à la période de reproduction, ces tendances semblent conforter l'idée de la subsistance d'une population sauvage dans le sud de l'Île-de-France.

GARROT À ŒIL D'OR
Bucephala clangula

Non applicable

NA

Le Garrot à œil d'or ne s'est reproduit que deux années consécutives en Île-de-France : dans le secteur de la Bassée, en 2009 et en 2010. Cette nidification est exceptionnelle tant à l'échelle régionale que nationale, car le Garrot ne se reproduit pas chaque année en France. Il a donc été placé dans la catégorie « Non applicable » (NA), car nichant dans notre région de manière très occasionnelle. Il figure également dans cette catégorie au niveau national.

Si l'espèce venait à se reproduire de manière régulière, même à raison d'un couple par an, son statut d'évaluation pourrait alors être revu.



Garrot à œil d'or.
© Denis Attinault.

LISTE DES OISEAUX NICHEURS D'ÎLE-DE-FRANCE PAR CATÉGORIE DE MENACE

NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	CATÉGORIE LISTE ROUGE IDF	CRITÈRE LISTE ROUGE IDF
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	RE	
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	RE	
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	RE	
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	RE	
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	RE	
Hibou petit duc, Petit duc scops	<i>Otus scops</i>	RE	
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	RE	
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	RE	
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	RE	
Traquet tarier, Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	RE	
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	CR	B2ab(ii,iii,iv) C1 D E
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	CR	B2ab(ii,iii)
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	CR	B2ab(iii, iv)
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	CR	B2ac(iv) D
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	CR	C2a(i)
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	CR	D
Locustelle lusciniôïde	<i>Locustella luscinioides</i>	CR	A2ac
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	CR	A2ac
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	CR	A1a D
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	CR	A2ac
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	CR	B2ab(iii, iv)
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	CR	B2ab(ii, iii, iv)
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	CR	D
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	CR	C2a(i)
Autour des Palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	EN	D
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	EN	D
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	EN	A2a
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	EN	B2ab(v) C2a(ii)
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	EN	B2ac(iii,iv)
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schænobæus</i>	EN	C2a(i)
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	EN	A2abc
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	VU	B2ab(iii) D1
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	VU	D1

Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	VU	B1b(ii)c(iv) D1
Busard St-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	VU	C1
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	VU	CR (D) (-2)
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	VU	D1 D2
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	VU	EN (D) (-1)
Héron bihoreau, Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	VU	CR (D) (-2)
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	VU	A2ac
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	VU	EN (D) (-1)
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	VU	EN (D) (-1)
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	VU	B1b(ii,iii)
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	VU	A2a C1
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	VU	C1
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	VU	D1
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	VU	B2ac(iii,iv) D1
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	VU	CR (D) (-2)
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	VU	D1
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	NT	pr. D1
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	NT	VU A2b (-1)
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	NT	pr. A2ac
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	NT	pr. B2b(iii,v)c(iii,iv)
Chouette chevêche, Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	NT	VU (D) (-1)
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	NT	VU (D1) (-1)
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	NT	pr. D1
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	NT	VU D1 (-1)
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	NT	C1 (-1)
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	NT	pr. D1
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	NT	pr. D1
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	NT	pr. B2b(iii)c(iii,iv)
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	NT	VU A2b (-1)
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	NT	pr. A2abc
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	NT	pr. B2ab D1
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	NT	VU (D) (-1)
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	NT	pr. D1
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	NT	VU A2b (-1)
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	NT	pr. A2bc
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	LC	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	LC	
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	LC	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba alba</i>	LC	
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	LC	
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	LC	
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	LC	pr. A2ac (-1)
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	LC	

Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	LC	
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	LC	
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	LC	
Chouette effraie, Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	LC	
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	LC	
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LC	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LC	
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	LC	
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	LC	
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	LC	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	LC	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	LC	
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	LC	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	LC	
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	LC	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC	
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC	
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	LC	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	LC	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC	
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	LC	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC	
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	LC	
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	LC	
Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	<i>Hirundo rustica</i>	LC	
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	LC	
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	LC	
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	LC	
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	LC	pr. B2b(iii)c(iv) (-1)
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	LC	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC	
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	LC	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	LC	
Mésange noire	<i>Parus ater</i>	LC	
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	LC	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC	

Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	LC	
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	LC	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC	
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	LC	
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	LC	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC	
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	LC	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	LC	
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	LC	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	
Poule d'eau, Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	LC	
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	LC	
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	LC	
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC	
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	LC	
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	LC	
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	LC	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	LC	
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC	
Traquet pâte, Tarier pâte	<i>Saxicola torquatus</i>	LC	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	LC	
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	DD	
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	DD	
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	DD	
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	DD	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	NA ^b	
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	NA ^b	
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	NA ^b	
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	NA ^b	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	NA ^b	
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	NA ^b	
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	NA ^b	
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	NA ^b	
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	NA ^b	
Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>	NA ^b	
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	NA ^b	

Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	NA ^b	
Goéland leucopnée	<i>Larus michaellis</i>	NA ^b	
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	NA ^b	
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	NA ^b	
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	NA ^b	
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	NA ^b	
Hypolaïs icterine	<i>Hippolais icterina</i>	NA ^b	
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	NA ^b	
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	NA ^b	
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	NA ^b	
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	NA ^a	
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	NA ^a	
Faisan vénéré	<i>Syrnaticus reevesi</i>	NA ^a	
Léiothrix jaune, Rossignol du Japon	<i>Leiothrix lutea</i>	NA ^a	
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	NA ^a	
Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i>	NA ^a	

- **Pour les espèces menacées, le classement dans l'une des catégories CR, EN ou VU est justifié par les critères (A à E) et les sous-critères (1, 2, 3... ; a, b, c... ; i, ii, iii...) dont les seuils sont remplis.**
 Ex. la Sterne naine
 Catégorie : CR
 Critère : D
- **Pour les espèces classées en catégorie NT, les critères ayant conduit à considérer l'espèce proche de la catégorie VU sont précisés à la suite du préfixe « pr. ».**
 Ex. le Moineau friquet
 Catégorie : NT
 Critère : pr. A2abc
- **Pour les espèces dont l'évaluation au niveau régional a nécessité un ajustement en raison de l'influence de populations extérieures, la catégorie initiale avant ajustement est mentionnée avec ses critères justificatifs, suivie du nombre de niveaux dont cette catégorie a été déclassée (-1, -2...) pour obtenir la catégorie finale.**
 Ex. le Milan noir
 Catégorie : VU
 Critère : EN (D) [-1]



QUELQUES SOURCES UTILISÉES

De nombreuses sources de données ont été utilisées pour établir la première étape de l'élaboration de cette Liste rouge (compilation des données et pré-évaluation). La liste suivante (non exhaustive) donne un aperçu des diverses sources d'informations utilisées :

LE MARÉCHAL P. ET LESAFFRE G., 2000. Les Oiseaux d'Île-de-France. Ed. Delachaux et Niestlé. 345 p.

SIBLET J.-Ph., 1988. Les Oiseaux du massif de Fontainebleau et de ses environs. Ed. Lechevalier & Chabaud. 286 p.

DUBOIS PH.J., LE MARÉCHAL P., OLIOSO G., YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux & Niestlé.

MALHER F., LESAFFRE G., ZUCCA M. & COATMEUR J., 2010. Oiseaux nicheurs de Paris. Un atlas urbain. Ed. Delachaux et Niestlé. 240 p.

BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004. Birds in Europe: Population Estimates, Trends and Conservation Status. 374 p. (consultable en ligne : www.birdlife.org).

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Les Résultats nationaux du programme Stoc (Suivi temporel des oiseaux communs) consultable ici : <http://vigienature.mnhn.fr/page/le-suivi-temporel-des-oiseaux-communs-stoc>.

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Les Résultats significatifs pour la région Île-de-France du programme Stoc.

Site internet de l'EBCC European Bird Census Council. www.ebcc.info.

UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEOF ET ONCFS, 2011. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

Articles publiés dans : *Le Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau* (ANVL), *Ornithos* (LPO), *Le Passer* (Corif), *Le Bulletin du Centre d'étude de Rambouillet et de sa forêt* (Cerf), *Le Bulletin de l'Association des Naturalistes des Yvelines* (ANY), etc.

Synthèses ornithologiques : Les Boucles de Marne (F. Bouzendorf et F. Barth), Sud Seine-et-Marne (ANVL), Paris intra-muros (M. Zucca), etc.

Site internet de Faune Île-de-France (LPO/Corif) : www.faune-iledefrance.org.

Les archives de liste(s) de discussion ornithologiques ou naturalistes consultables en ligne : Obsldf, Ornitho_urbaine, Obsfr, Atlas_Paris, etc. (yahoogroupes).

Autres documents consultables en ligne : grand-voyeux.cettia.fr ; www.corif.net/site/_fichiers/rambou/SyntheseRambouillet.pdf ; www.maraisdelarchant.fr ; www.butor-etoile.lpo.fr/contenu/accueil,1 etc.

Le Pic cendré (*Picus canus*) est l'une des espèces les plus menacées d'extinction en Île-de-France. © Terje Kolaas.

LISTE DES ESPÈCES UTILISÉES POUR LES ANALYSES

Spécialistes des milieux agricoles (N = 20)

Alouette des champs, Alouette lulu, Bergeronnette printanière, Bruant jaune, Bruant proyer, Bruant zizi, Buse variable, Caille des blés, Corbeau freux, Faucon crécerelle, Fauvette grisette, Huppe fasciée, Linotte mélodieuse, Perdrix grise, Perdrix rouge, Pie-grièche écorcheur, Pipit farlouse, Traquet pâtre/Tarier pâtre, Traquet tarier/Tarier des prés, Vanneau huppé.

Spécialistes des milieux forestiers (N= 17)

Pic épeiche, Bouvreuil pivoine, Fauvette mélanocéphale (non nicheuse en Île-de-France), Grimpereau des jardins, Grive musicienne, Grosbec casse-noyaux, Mésange huppée, Mésange noire, Mésange nonnette, Pouillot de Bonelli, Pouillot fitis, Pouillot siffleur, Pouillot véloce, Roitelet huppé, Roitelet triple-bandeau, Rouge-gorge familier, Sittelle torchepot, Troglodyte mignon.

Spécialistes des milieux bâtis (N = 13)

Tourterelle turque, Chardonneret élégant, Choucas des tours, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Martinet noir, Moineau domestique, Moineau friquet, Pie bavarde, Rouge-queue à front blanc, Rouge-queue noir, Serin cini, Verdier d'Europe.

Espèces de zones humides (France, N = 70)

Aigrette garzette, Avocette élégante, Balbuzard pêcheur, Barge à queue noire, Bécassine des marais, Bergeronnette des ruisseaux, Blongios nain, Bouscarle de Cetti, Bruant des roseaux, Busard des roseaux, Butor étoilé, Canard chipeau, Canard colvert, Canard souchet, Chevalier gambette, Chevalier guignette, Cincle plongeur, Cisticole des joncs, Courlis cendré, Echasse blanche, Éristature à tête blanche, Foulque macroule, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Glaréole à collier, Gorgebleue à miroir, Grand Cormoran, Grande Aigrette, Grèbe à cou noir, Grèbe castagneux, Grèbe huppé, Guifette moustac, Guifette noire, Harle bièvre, Héron bihoreau, Héron cendré, Héron crabier, Héron garde-bœufs, Héron pourpré, Hirondelle de rivage, Locustelle lusciniôïde, Locustelle tachetée, Lusciniolle à moustaches, Marouette de Baillon, Marouette ponctuée, Marouette poussin, Martin-pêcheur d'Europe, Mésange à moustaches, Mésange rémiz, Mouette mélanocéphale, Mouette rieuse, Nette rousse, Oie cendrée, Petit Gravelot, Phragmite des joncs, Poule d'eau, Poule sultane/Talève sultane, Pygargue à queue blanche, Râle d'eau, Rousserolle effarvate, Rousserolle turdoïde, Rousserolle verderolle, Sarcelle d'été, Sarcelle d'hiver, Sarcelle marbrée, Spatule blanche, Sterne hansel, Sterne naine, Sterne pierregarin, Tadorne de Belon.

Espèces de zones humides (Île-de-France, N = 42)

Bécassine des marais, Bergeronnette des ruisseaux, Blongios nain, Bouscarle de Cetti, Bruant des roseaux, Busard des roseaux, Butor étoilé, Canard colvert, Canard souchet, Chevalier guignette, Cygne tuberculé, Foulque macroule, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Gorgebleue à miroir, Grand Cormoran, Grèbe castagneux, Grèbe huppé, Guifette moustac, Guifette noire, Héron Bihoreau, Héron cendré, Hirondelle de rivage, Locustelle lusciniôïde, Locustelle tachetée, Marouette ponctuée, Martin-pêcheur d'Europe, Mouette mélanocéphale, Mouette rieuse, Nette rousse, Petit Gravelot, Phragmite des joncs, Poule d'eau, Rousserolle effarvate, Rousserolle turdoïde, Rousserolle verderolle, Sarcelle d'été, Sarcelle d'hiver, Sterne naine, Sterne pierregarin, Tadorne de Belon.

Rapaces nicheurs en Île-de-France (N = 19)

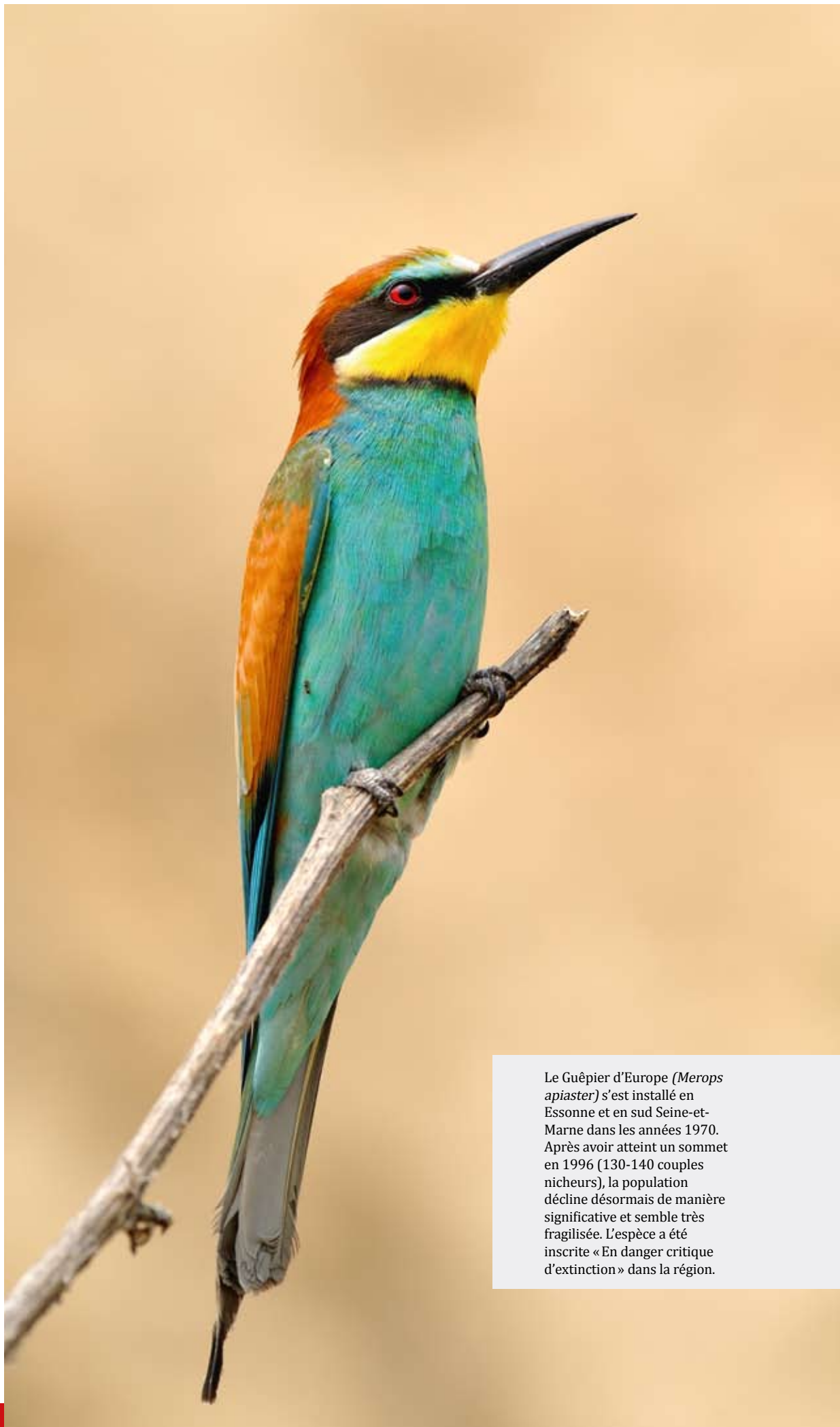
Autour des palombes, Balbuzard pêcheur, Bondrée apivore, Busard cendré, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Buse variable, Chouette chevêche, Chouette effraie, Chouette hulotte, Circaète Jean-le-Blanc, Epervier d'Europe, Faucon crécerelle, Faucon hobereau, Faucon pèlerin, Hibou des marais, Hibou moyen-duc, Hibou Petit-duc, Milan noir.

Migrateurs au long cours (nicheurs en Île-de-France, N = 57)

Bergeronnette printanière, Blongios nain, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Caille des blés, Chevalier guignette, Coucou gris, Engoulevent d'Europe, Faucon hobereau, Fauvette babillarde, Fauvette des jardins, Fauvette grisette, Gobemouche gris, Gobemouche noir, Gorgebleue à miroir, Guêpier d'Europe, Guifette moustac, Guifette noire, Héron bihoreau, Bihoreau gris, Hibou petit duc, Petit duc scops, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée, Huppe fasciée, Hypolaïs polyglotte, Locustelle lusciniôïde, Locustelle tachetée, Lorient d'Europe, Marouette ponctuée, Martinet noir, Milan noir, Œdicnème criard, Petit Gravelot, Phragmite des joncs, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche écorcheur, Pipit des arbres, Pouillot de Bonelli, Pouillot fitis, Pouillot siffleur, Râle des genêts, Rossignol philomèle, Rougequeue à front blanc, Rousserolle effarvate, Rousserolle turdoïde, Rousserolle verderolle, Sarcelle d'été, Sterne naine, Sterne pierregarin, Torcol fourmilier, Tourterelle des bois, Traquet tarier/Tarier des prés, Vanneau huppé.



Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), un échassier en expansion en France qui s'est reproduit pour la première fois dans notre région en 2010 et qui pourrait s'installer plus régulièrement dans les années à venir. Il est pour le moment classé en « Non Applicable » en raison de sa situation de nicheur marginal.
© Ophélie Alloitteau.



Le Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*) s'est installé en Essonne et en sud Seine-et-Marne dans les années 1970. Après avoir atteint un sommet en 1996 (130-140 couples nicheurs), la population décline désormais de manière significative et semble très fragilisée. L'espèce a été inscrite « En danger critique d'extinction » dans la région.

REMERCIEMENTS

Il est important de préciser que, quelque soit le territoire étudié, les oiseaux sont souvent le groupe d'espèces le mieux connu car le plus étudié. En Île-de-France, une documentation importante est disponible et la période couverte par ces travaux est assez large. Cette connaissance a été un atout majeur pour élaborer avec un maximum de précision cette Liste rouge.

Or, un tel travail de synthèse n'aurait pu être possible sans le réseau d'observateurs qui permet depuis de nombreuses années de compiler de précieuses informations sur l'avifaune qui peuple notre région. Tous ces producteurs de données représentent le socle évident, essentiel à la publication d'ouvrages susceptibles de faire évoluer les connaissances sur les oiseaux d'Île-de-France et par conséquent, les actions adaptées pour les favoriser !

Nous tenons donc à remercier tout particulièrement l'ensemble des participants à l'Observatoire régional des oiseaux communs d'Île-de-France (Oroc) coordonné par le Corif et le MNHN (déclinaison régionale du programme Stoc).

Nous remercions également les différents réseaux et structures naturalistes d'Île-de-France pour tous les travaux de synthèse établis au fil des ans sur l'avifaune régionale et sur lesquels la présente publication s'est appuyée : l'Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL), l'Association des naturalistes des Yvelines (Any), l'Association R.E.N.A.R.D, l'Association terroir et nature en Yvelines (Atena 78), l'Association pour la valorisation des espaces nature du Grand-Voyeux (Aven), Bonnelles Nature, le Centre d'étude de Rambouillet et de sa forêt (Cerf), le Centre ornithologique Île-de-France (Corif) et ses groupes locaux, le Centre de recherche par le baguage des populations d'oiseaux (CRBPO), la Ligue pour la protection des oiseaux antenne Île-de-France (LPO), les Naturalistes parisiens, NaturEssonne, L'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine de Seine-Saint-Denis (ODBU), le Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle (SPN), le réseau « busards » francilien, le réseau des Parcs naturels régionaux d'Île-de-France, les organismes gestionnaires de réserves naturelles, les bureaux d'études, les conseils généraux ...

Et nous adressons plus largement un très grand merci à tous les ornithologues professionnels ou amateurs ayant officié dans la région, tous ceux qui ont récolté et transmis ces précieuses données qui permettent l'élaboration de multiples travaux de synthèses. Merci à :

L. Albert, L. Albesa, M. Amelot, C. Andrade, M. Angaut, I. Anglade, J. Anglade-Garnier, J. Anjuerer, D. Arambol, F. Arnaboldi, G. Arnal, A. Arzalier, Y. Attik, D. Attinault, C. Aubel, A. Bak, P. Ballongue, T. Bara, S. Barande, J. Barbe, S. Barberis, J-Y. Barnagaud, N. Barré, F. Barth, R. Bastien, F. Baudat, J-C. Beaucour, G. Beaudoin, D. Beaudoin, F. Beaudoin, D. Begue, F. Begue, T. Bencheikh, E. Berrod, P. Bertin, P. Bertrand, C. Bertrand, J-P. Bezou, S. Biet, J. Billard, J. Birard, C. Birard, M. Biron, D. Bismuth, T. Bitsch, M. Bitter, C. Blampain, A. Blasco, F. Boca, A. Bodson, L. Boiteux, A. Bonhomme, P. Bordeaux, M. Borie, J. Borson, J. Bottinelli, D. Bouchet, B. Bougeard, D. Bougeard, D. Bouin, M. Boulay, S. Boulignat, Y. Bourgne, S. Bourovali-zade, J-C. Bouvier, F. Bouzendorf, F. Branger, N. Brierrer, C. Brillaud, D. Brossard, Y. Brouillard, M. Brugiere, P. Bruneau de Miré, C. Bruneaux, P. Brunner, C. Burban, C. Caballero, P. Caggiari, Y. Carasco, E. Carlier, F. Caroff, J-F. Cart, A. Cart, B. Cauchetier, F. Chabert, D. Chagot, S. Chambris, T. Chansac, F. Charron, L. Chasserieau, A. Chatroux, C. Chatroux, J-J. Chaut, L. Chevallier, J. Chevallier, S. Chevallier, S. Chevallier-brierre, F. Chiron, T. Chopin, O. Claessens, I. Coarer, J. Coatmeur, M. Colombe, P-O. Combelles, J. Comolet-Tirman, P. Couric, B. Couronne, P. Crancon, J. Crespo, V. Cudo, A. Cugno, C. Cuyer, C. Da Costa, B. Dallet, P. Dardenne, S. Dardenne, L. Darrigade, J. Daubignard, A. Dauchez, M. Daudé, Y. David, F. David, C. De Franceschi, G. De Gourcuff, R. De Roman, O. Dehorter, L. Delacour, B. Delahaie, V. Delamare, J-P. Delapré, M. Delapré, P. Delbove, G. Delvoe, J-L. Deniel, P. Derennes, F. Deroussen, F. Desbordes, C. Desmier, S. Detante-Brisson, P. Detourbe, P. Dhucq, B. Di Lauro, M. Di Maggio, E. Dieu, M. Doublet, P-N. Doumandji, P-J. Dubois, Y. Dubois, P. Dubreuil, F. Ducordeau, R. Duguet, L. Duhautois, M. Dupouy, S. Engel, R-D. Etchecopar, J-F. Fabre, D. Fagot, E. Fenart-Beghin, J-M. Fenerole, A. Feret, P. Fiquet, N. Flamant,

J. Flamand, S. Floc'h, S. Foix, B. Fontaine, M. Fontaine, T. Fontaine, J. Fourdrain, T. Fournet, J. Foussard, C. Fraigneau, J-Y. Frémont, E. Freri, M. Freulon, C. Frey, R. Friedrich, S. Gadoum, J. Galbois, S. Gallot, A-F. Garnier, B. Garry, M. Gazel, M-Y. Gestraud, Y. Gestraud, E. Gfeller, P. Giovanni, S. Giquelais, J. Girardeau, A. Girardeau, I. Giraud, C. Gloria, J. Gnanou, L. Godet, D. Godreau, E. Gonzalez, C. Gorecki, E. Gousset, M. Granger, G. Grolleau, R. Grosjean, M. Grosselet, E. Grosso, E. Gueret, F. Guerquion, C. Guiblain, L. Guilhaudin, S. Guillemot, P. Haffner, R. Hall, J. Hanol, C. Hardel, P. Harding, M. Helias, J. Hénon, R. Henry, P-Y. Henry, F. Herblot, P. Herve, C. Hignard, P. Hogedez, S. Houpert, R. Huchin, W. Huin, C. Huot-Daubremont, P. Hurst, J. Hy, X. Japiot, G. Jardin, C. Jarnot, G. Jarry, F. Jiguët, T. Josse, L. Jouanneau, R. Julliard, D. Jutier, C. Kerbiriou, L. Kergoat, R. Kerjosse, G. Keryer, J-C. Kovacs, T. Kuwabara, O. Labbaye, A. Labitte, C. Lagree, A. Lainé, J-P. Lair, S. Lalandre, G. Lalbaltry, D. Laloi, A. Lamek, J-M. Lapios, C. Laplagne, O. Laporte, A. Larousse, G. Larregle, A. Laubin, G. Laulhe, D. Laurent, B. Le Bras, V. Le Calvez, R. Le Courtois, P. Le Maréchal, E. Le Roy, I. Le Viol, R. Leblond, B. Lebrun, G. Lecomte, M. Lefebvre, P. Lefevre, F. Legendre, B. Lelaure, F. Lelièvre, M. Lemaire, J-C. Lenormand, A. Lepretre, G. Lesaffre, C. Lescure, C. Letourneau, F. Leturmy, I. Lisiecki, G. Lois, T. Lois, R. Lorrillière, B. Lottin, P. Lucas, J-M. Lustrat, P. Lustrat, S. Macé, P. Macquet, J-F. Magne, S. Mahuzier, P. Maintigneux, J-P. Maistre, D. Malassingne, C. Malecot, R. Malecot, L. Malghem, F. Malher, S. Malignat, B. Mallet, L. Manche, J-F. Mandelbaum, O. Marchal, A. Marchand, O. Marechal, J. Margas, Y. Marhic, A. Mari, E. Martin, L. Martin-Dhermont, A. Mary, Y. Massin, D. Mauras, R. Meunier, A. Michel, A. Mokhtar, D. Monier, M. Mordand, P. Morin, J-P. Moulin, J-P. Moussus, P. Mouton, R. Muguet, P. Mulot, R. Nadal, J-L. Naudin, P. Naudinot, D. Nicolas, P. Nicolau-Guillaumet, J. Norwood, C. Oliviero, A. Ottenwaelter, B. Paepegaey, O. Paikine, J. Pailler, J-P. Paris, V. Paris, C. Parisot, G. Passavy, A. Pataud, O. Patrimonio, A. Pech, J-P. Pellet, M. Penpeny, A. Pernot, G. Pernot, E. Perrenes, E. Perret, P. Persuy, S. Petit, C. Petrow, F. Petter, G. Philippe, P. Philippon, D. Pierret, S. Pignocchi, A. Pitrou, J-L. Plaisant, S. Plancke, N. Poisson, J. Pomian, V. Ponelle, C. Portal, F. Portier, D. Potaux, F. Potaux, H. Pottiau, A. Pousset, F. Pouzergues, J-L. Pratz, R. Provost, D. Prugne, P. Pumir, B. Pusch, J-P. Quere, B. Queval, F. Raymond, S. Raymond, J-M. Remaud, G. Rey, T. Riabi, K. Riccio, J. Richard, J-N. Rieffel, M. Riffé, P. Rigaux, P. Rivallin, D. Robert, A-L. Robert, D. Robin, P. Robin, R. Robinaud, C. Robineau, D. Rocherieux, C. Rodes, B. Rogez, J-M. Roisin, B. Rondeau, J. Ros, P. Rostabe, D. Rousseau, F. Roussel, P. Rousset, T. Roy, P. Roy, A. Sagette, J-L. Saint-Marc, A. Salesses, M. Sannier, E. Sans, J. Santiaguila, C. Sardin, G. Sardin, J. Savry, M. Sayol, P. Schmidt, J. Schneider, Y. Schneider, B. Segerer, R. Segerer, D. Senecal, M-M. Sénéchal, G. Senee, D. Seve, J-P. Sibley, S. Sibley, J-L. Sicaud, O. Sigaud, M-L. Sigaud, B. Sirot, M-N. Soler, R. Sordello, L. Spanneut, F. Sueur, J-C. Sulpice, S. Tardy, J-M. Ternisien, M. Thauront, J-M. Thauvin, L. Thibedore, D. Thierry, J-M. Thiollay, S. Thommin, O. Thoret, D. Thornes, F. Thouin, L. Tillon, J-M. Tisserant, O. Tostain, J. Tranchard, L. Triboulin, D. Trinquécostes, J. Trotignon, R. Trouseau, F. Tuloup, B. Van Acker, F. Vergonjeanne, R. Vergonjeanne, C. Verheyden, A. Vernier, J. Vielliard, H. Vigoureux, S. Vincent, L. Vindras, A. Vinot, D. Vioux, L. Vrinat, R. Wahl, C. Walbecque, N. Warren, M. Weltz, P. Yesou, F. Yvert, D. Zabinski, M. Zucca, S. Zucca.

L'exhaustivité étant un exercice délicat, nous tenons à adresser nos excuses à tous ceux que nous avons oubliés dans cette liste.

Nous adressons bien entendu des remerciements tout particuliers aux membres du comité de validation scientifique qui ont réalisé cette Liste rouge : Gérard Beaudoin (LPO), Nicolas Flamant (ANVL, Ecosphère), Jean-Christophe Kovacs (Ecosphère), David Laloi (UPMC, CSRPN, Corif, LPO), Pierre Le Maréchal (Corif), Guilhem Lesaffre (Corif), Jean-Philippe Sibley (ANVL, CSRPN, SPN/MNHN) et Laurent Spanneut (ANVL, Ecosphère).

Un grand merci également à Aurore Cavrois et Florian Kirchner du Comité français de l'UICN qui ont suivi et examiné les aspects méthodologiques de cette Liste rouge et qui ont apporté un support technique précieux.

Enfin, nos remerciements vont aussi à tous les bénévoles qui alimentent ce qui semble devenir une référence incontournable en terme de source d'informations et de visibilité de cette information, sur les oiseaux de la région. Mis en ligne en 2011, le site Faune-IdF (www.faune-iledefrance.org), piloté par la LPO et le Corif est en effet très prometteur (240 000 données ornithologiques en 10 mois d'existence) et il compte d'ores et déjà plus de 650 personnes inscrites que nous remercions ici de l'intérêt qu'elles portent à la situation des oiseaux en Île-de-France.

RÉSUMÉ DES CINQ CRITÈRES (A-E) UTILISÉS POUR ÉVALUER L'APPARTENANCE D'UN TAXON À UNE CATÉGORIE DE MENACE (EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION, EN DANGER ET VULNÉRABLE)

UTILISER UN DES CRITÈRES A-E

CR
EN DANGER CRITIQUE
D'EXTINCTION

EN
EN DANGER

VU
VULNÉRABLE

A. RÉDUCTION DE LA POPULATION

Déclin mesuré sur la plus longue des deux durées :
10 ans ou 3 générations.

	CR	EN	VU
A1	≥ 90 %	≥ 70 %	≥ 50 %
A2, A3 et A4	≥ 80 %	≥ 50 %	≥ 30 %

A1. Réduction de la taille de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction sont clairement réversibles **ET** comprises **ET** ont cessé, en se basant sur l'un des éléments suivants :

- (a) l'observation directe ;
- (b) un indice d'abondance adapté au taxon ;
- (c) la réduction de la zone d'occupation, de la zone d'occurrence et/ou de la qualité de l'habitat ;
- (d) les niveaux d'exploitation réels ou potentiels ;
- (e) les effets de taxons introduits, de l'hybridation, d'agents pathogènes, de substances polluantes, d'espèces concurrentes ou parasites.

A2. Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé **OU** ne sont peut-être pas comprises **OU** ne sont peut-être pas réversibles, en se basant sur l'un des éléments (a) à (e) mentionnés sous A1.

A3. Réduction de la population prévue ou supposée dans le futur (sur un maximum de 100 ans), en se basant sur l'un des éléments (b) à (e) mentionnés sous A1.

A4. Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée (sur un maximum de 100 ans), sur une période de temps devant inclure à la fois le passé et l'avenir, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé **OU** ne sont peut-être pas comprises **OU** ne sont peut-être pas réversibles, en se basant sur l'un des éléments (a) à (e) mentionnés sous A1.

B. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE, QU'IL S'AGISSE DE B1 (ZONE D'OCCURRENCE) ET/OU B2 (ZONE D'OCCUPATION)

B1. Zone d'occurrence	< 100 km ²	< 5 000 km ²	< 20 000 km ²
B2. Zone d'occupation	< 10 km ²	< 500 km ²	< 2 000 km ²

ET au moins deux des conditions suivantes :

(a) sévèrement fragmentée, OU nombre de localités	= 1	≤ 5	≤ 10
--	-----	-----	------

(b) déclin continu de l'un des éléments suivants : **(i)** zone d'occurrence, **(ii)** zone d'occupation, **(iii)** superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat, **(iv)** nombre de localités ou de sous populations, **(v)** nombre d'individus matures.

(c) fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants : **(i)** zone d'occurrence, **(ii)** zone d'occupation, **(iii)** nombre de localités ou de sous populations, **(iv)** nombre d'individus matures.

C. PETITE POPULATION ET DÉCLIN

Nombre d'individus matures :	< 250	< 2 500	< 10 000
------------------------------------	-------	---------	----------

ET C1 ou C2:

C1. Un déclin continu estimé à au moins : (max de 100 ans dans l'avenir)	25 % en 3 ans ou 1 génération	20 % en 5 ans ou 2 générations	10 % en 10 ans ou 3 générations
--	----------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------

C2. Un déclin continu **ET** (a) et/ou (b) :

(a) (i) Nombre d'individus matures dans la plus grande sous population :	< 50	< 250	< 1 000
(a) (ii) ou % d'individus dans une sous population d'au moins :	90 %	95 %	100 %

(b) Fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures.

D. POPULATION TRÈS PETITE ET RESTREINTE (D1 OU D2)

Soit :			
Nombre d'individus matures	≤ 50	≤ 250	D1. ≤ 1 000
			ET/OU
	Zone d'occupation restreinte		D2. AOO < 20 km ² ou nb de localités ≤ 5

E. ANALYSE QUANTITATIVE

Indiquant que la probabilité d'extinction dans la nature est d'au moins :	50 % sur 10 ans ou 3 générations (100 ans max)	20 % sur 20 ans ou 5 générations (100 ans max)	10 % sur 100 ans.
---	--	--	-------------------

Plus d'un quart des oiseaux nicheurs d'Île-de-France menacé

L'élaboration de cette Liste rouge des oiseaux nicheurs d'Île-de-France a permis de mesurer le degré de menace qui pèse sur l'avifaune reproductrice de la région. Ce travail de synthèse a été réalisé en appliquant la méthodologie officielle établie par l'UICN et constitue une référence nouvelle et standardisée reconnue internationalement. Cette Liste rouge a été pilotée par Natureparif et réalisée par un groupe d'ornithologues de la région qui ont apporté leur expertise pour statuer sur la situation de chaque espèce. Au total, sur les 178 espèces d'oiseaux qui se reproduisent, ou se sont reproduits en Île-de-France dans la période récente (depuis 1950), 151 se sont vues attribuer une catégorie de menace. Ce premier état des lieux révèle une situation très préoccupante puisque trente-neuf espèces sont actuellement menacées dans la région, soit plus d'une espèce sur quatre ! Un constat à rapprocher des conclusions de la Liste rouge des oiseaux menacés de France, publiée en mai 2011. En effet, les situations francilienne et nationale semblent exactement s'aligner, car dans les deux cas 26 % des espèces nicheuses sont menacées. Cependant, le bilan régional s'alourdit nettement si l'on considère que sur la période 1950 - 2010, dix espèces nicheuses (7 %) ont disparu d'Île-de-France, contre seulement deux espèces pour la même période sur l'ensemble de la France. Ainsi, le tiers de l'avifaune nicheuse d'Île-de-France évaluée dans cette Liste rouge est soit éteinte, soit menacée. L'état des lieux actuel peut être qualifié d'alarmant.

Parmi les grands constats qui se dégagent, le plus flagrant est la mauvaise santé générale des espèces spécialistes des milieux agricoles, illustrant ainsi les menaces accrues qui pèsent sur la qualité environnementale des espaces agricoles et l'urgence d'actions en la matière. De même, les zones humides franciliennes semblent aussi très fragilisées.

Le développement de programmes de conservation spécifiques permettrait de mettre en place des mesures plus adaptées et d'obtenir des résultats satisfaisants, à l'image de ce qui se fait aujourd'hui en Île-de-France sur la Chouette chevêche ou l'Œdicnème criard, deux espèces qui ne sont plus directement menacées dans la région.